

CAUE du Gard

Centre de
Ressources documentaires

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**RESTAURER OU AMENAGER UNE
HABITATION DANS LE CENTRE
ANCIEN DE SAUVE**



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10



CENTRE DE RESSOURCE DOCUMENTAIRE

Boîte : SAUVE

N°

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE

DOSSIER D'INTRODUCTION



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10



FICHE 1 : NOMENCLATURE

Outre les fiches

- 1 : NOMENCLATURE**
- 2 : INTRODUCTION ET GENERALITES**
- 3 : PRESENTATION DU TERRAIN
D'INTERVENTION.**

ce document est composé de six dossiers :

DOSSIER A : LES VOLUMES :

- A. Dispositions générales dans le centre ancien
- B. Quelques illustrations
- C. Les prescriptions et recommandations

DOSSIER B : LES TOITURES

(SENS, COUVERTURES ET ACCESSOIRES)

- A. Dispositions générales illustrées dans le centre ancien
- B. Les prescriptions et recommandations

DOSSIER C : LES FAÇADES :

(REVETEMENTS, OUVERTURES ET MENUISERIES)

- A. La composition générale
- B. Les ouvertures (dispositions générales)
- C. Les revêtements de façade

DOSSIER D : BALCONS, TERRASSES ET

COURSIVES : (VOLUMES ET GARDE-CORPS)

- A. Dispositions générales dans le centre ancien
- B. Les recommandations

DOSSIER E : LES DETAILS :

- A. Autour des percements
- B. Sur le corps du bâtiment

DOSSIER F : COURS, JARDINS ET PATIOS :

- A. Etat des lieux
- B. Recommandations

FICHE 2 : INTRODUCTION ET GENERALITES.

**La qualité de l'architecture du centre ville est
un patrimoine commun.**

La mise en valeur du centre ancien dépend de la rigueur et de la volonté de chacun : commune, particuliers (propriétaires ou locataires), commerçants, artisans ...

Avant de restaurer ou d'aménager il faut regarder et comprendre.

En préalable à toute intervention, il est indispensable :

- d'analyser le bâtiment :
 - * dans son orientation
 - * dans ses volumes
 - * dans ses mouvements de toiture
 - * dans ses percements
 - * dans ses modénatures de façades
 - * dans ses éléments architectoniques
 - * dans ses distributions
 - * dans ses circulations horizontales et verticales.....
- de retrouver ses principes de structure.
- d'effectuer un bilan de santé général.

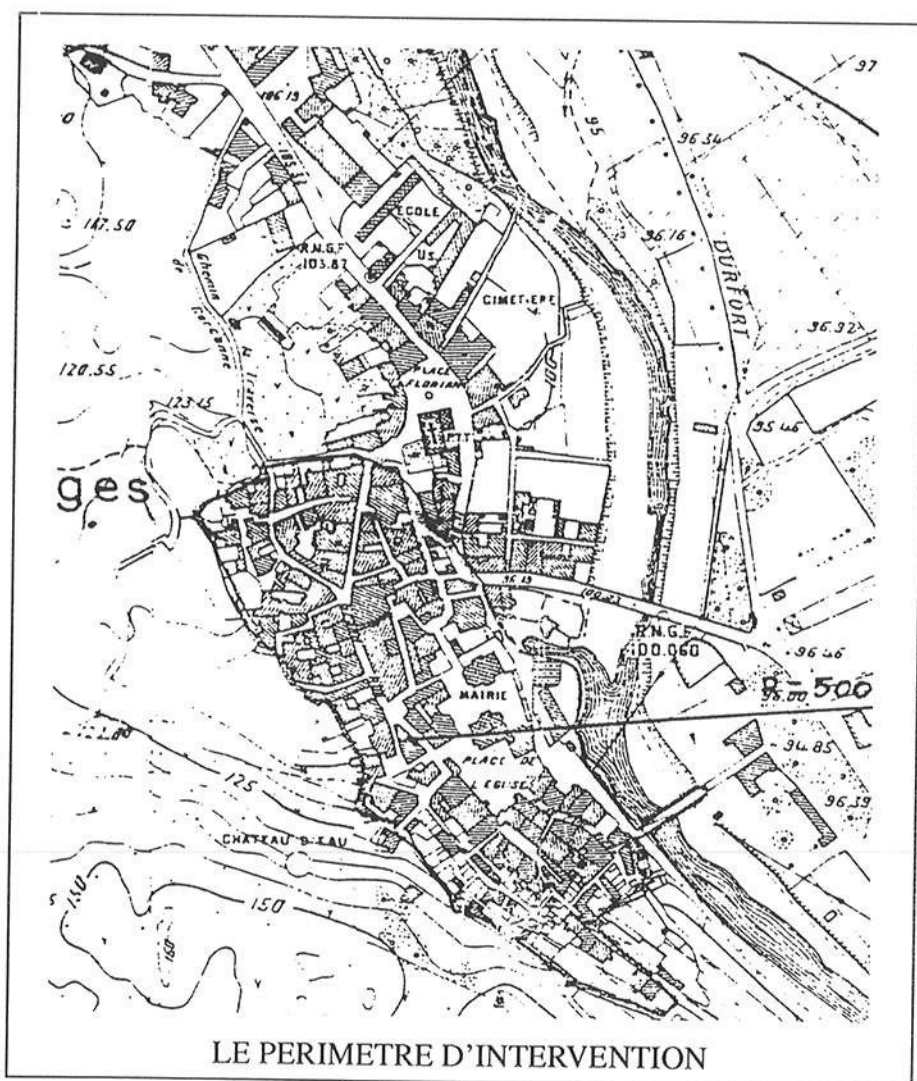
Quand cette reconnaissance de l'état des lieux a été faite et traduite sur un relevé précis (plans et façades), alors peuvent être envisagés la restauration et les aménagements du bâtiment avec ses transformations éventuelles.

Respect et souplesse devront présider à ces réhabilitations : de nouvelles distributions des pièces peuvent être décidées ; elles vont modifier l'affectation des lieux et vont induire des modifications de structure ou des reprises de structure. Toutes ces interventions doivent se faire avec précaution en tenant compte des potentialités de la construction existante, de ses qualités structurelles, esthétiques et culturelles.

FICHE 3 : PRESENTATION DU TERRAIN D'INTERVENTION

Ce dossier d'information et de conseils s'est volontairement restreint à n'envisager que la restauration ou l'aménagement d'ouvrages situés dans le centre ancien de Sauve.

Dans ce périmètre le langage architectural est plus écrit, plus constant, plus fort. Il offre une référence de base omniprésente.



Le bâtiment réhabilité ou rénové doit s'insérer dans l'ensemble urbain, participer par ses façades et ses volumes à la valorisation de l'image de la rue et collaborer au dessin de la silhouette de la ville par ses toitures.

NB. : Rappelons que tout travail envisagé sur le bâti est soumis à autorisation ou à permis de construire. Pour vous aider, divers services se tiennent à la disposition des maîtres d'ouvrages. Il est conseillé de les consulter avant toute démarche en amont du projet.

Renseignez vous :

Mairie de SAUVE
Hôtel de Ville - 30610 SAUVE 66.77.50.19.

Service Départemental de l'Architecture (S.D.A.)
2 Rue Pradier - 30000 NIMES 66.29.50.18.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (C.A.U.E.)
11 Place du 8 Mai - 30000 NIMES 66.36.10.60.

Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision de Quissac)
Route de Nîmes - 30260 QUISSAC 66.77.35.12.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE**

DOSSIER A - LES VOLUMES



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10



DOSSIER A : LES VOLUMES.

Nomenclature

A.- Dispositions générales dans le centre ancien.

B.- Quelques illustrations.

C.- Prescriptions et recommandations :

C1. Les prescriptions

C2. Les recommandations architecturales.

A. DISPOSITIONS GENERALES DANS LE CENTRE ANCIEN

A l'évidence :

Les volumes sont hauts et massifs, simples, coiffés de toitures déversantes.

Leur austérité est enrichie par des détails architecturaux ; modénatures accompagnant les ouvertures, les égouts de toitures, les balcons, etc

....

B. QUELQUES ILLUSTRATIONS.



C. PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS.

C1. Les prescriptions du P.O.S. :

L'article UA10 édicte les règles suivantes pour le centre ville :

“En secteur UAa la hauteur des constructions existantes devra être respectée. Les décrochements de hauteur existants le long des rues et des places, seront conservés afin de ne pas créer d'uniformité. En cas de démolition suivie de reconstruction, la hauteur sera celle existant précédemment, éventuellement diminuée ou augmentée d'un mètre maximum pour obtenir une hauteur d'étage intéressante.

En secteur UAb et UAc la hauteur des constructions existantes à la date d'approbation du Plan d'Occupation du Sol partiel sera maintenue telle quelle.

En cas de reconstruction de ruine existante à la date d'approbation du Plan d'Occupation du Sol partiel, la hauteur maximale autorisée sera basée sur la moyenne des hauteurs des constructions existantes le long de la rue concernée, dans les limites de l'îlot.

Si plusieurs rues sont en jeu, on prendra, pour témoin, la rue la plus basse. Le résultat est une cote d'altitude maximale qui s'applique à toutes les parcelles en question.

Le dépassement des hauteurs maximales ne sera admis que pour les annexes fonctionnelles de l'immeuble (cheminées, machinerie d'ascenseurs, antennes, séchoir ...).”

C2. Les recommandations architecturales :

Ces règles, applicables en matière de hauteur de construction, ont pour objectif de maintenir ou de retrouver le profil original et assurer l'homogénéité de la silhouette de la ville. Cet objectif est en soi une recommandation. Il est donc conseillé de retrouver la simplicité des volumes en :

- supprimant les annexes parasites.
- conservant le principe de la verticalité.
- maîtrisant l'expression décorative dans les proportions et galbes.
- affirmant le principe de rigueur.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE**

DOSSIER B - LES TOITURES



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10

DOSSIER B : LES TOITURES

Nomenclature

A.- Dispositions générales dans le centre ancien.

A1. : le sens

A2. : la couverture

A3. : modénatures et accessoires :
les arêtières et les faîtages
les bas de versants : génoises, corniches,
avant-toits en bois, lambrequins
les arrêts de toiture sur pignons.

B. Prescriptions et recommandations.

B1. : les prescriptions du P.O.S.

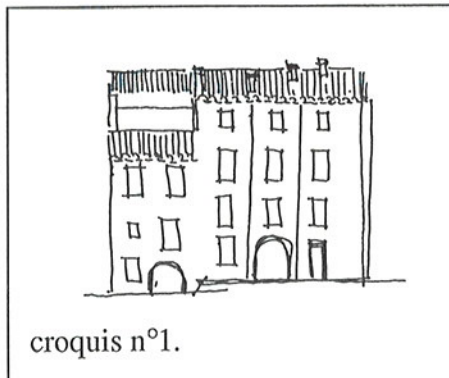
B2. : les recommandations architecturales :
restauration des toitures :
charpente, couverture
construction des toitures neuves
quelques principes de détails :
mortier, faîtage, rives et solins, génoises et embouts.

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DANS LE CENTRE ANCIEN

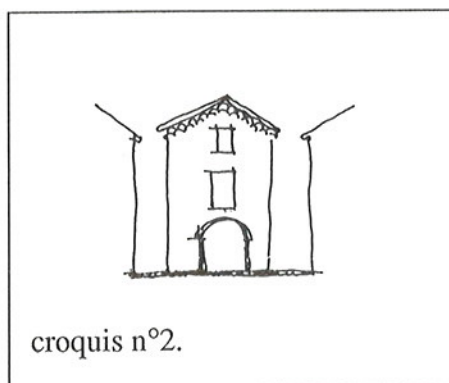
A1.- Le sens :

Les toitures existantes sont :

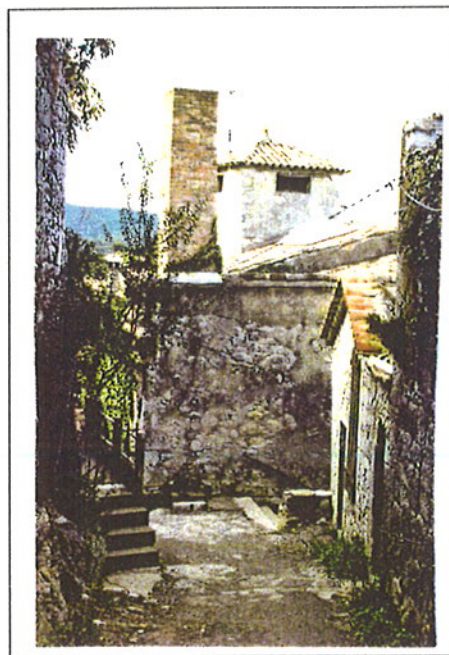
- à deux pentes avec bas de versant et faîtage parallèles à la rue de desserte : façade sur rue (croquis n° 1).



- ou, exceptionnellement, à l'intersection de deux voies (circulation automobile ou zone piéton), avec pignon sur rue (croquis n° 2).

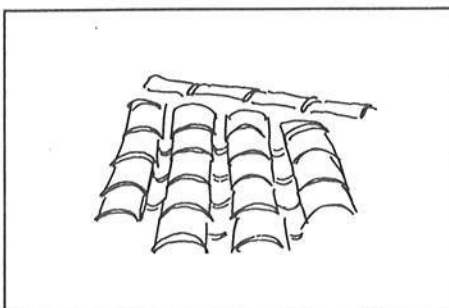


- à quatre pentes : uniquement dans le cas de couvertures ponctuelles, généralement "chapeautant" des édifices en superstructure, dépassant la ligne générale des toitures.

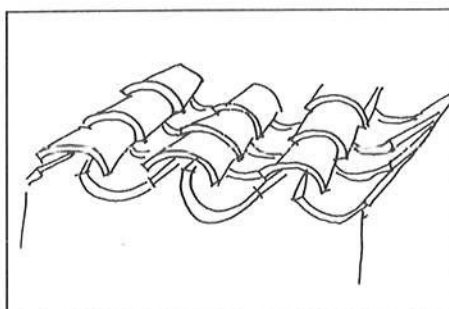


A2.- Les couvertures :

Elles sont constituées de tuiles canal de couleur ocre rose à rose paille.

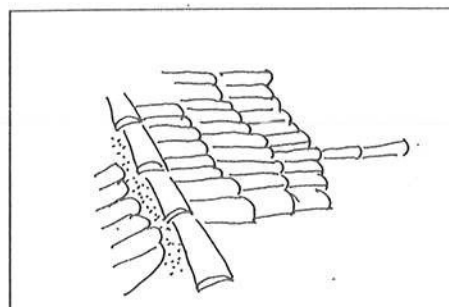
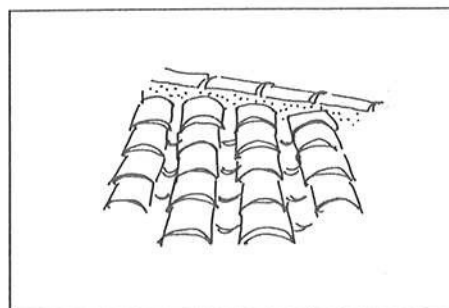


Rappelons la définition des tuiles canal en terre cuite (appellation générale du produit, correspondant aux diverses dénominations locales : tuiles creuses, rondes, romaines, tige de botte) : tuiles ayant l'aspect général de gouttière tronconique.



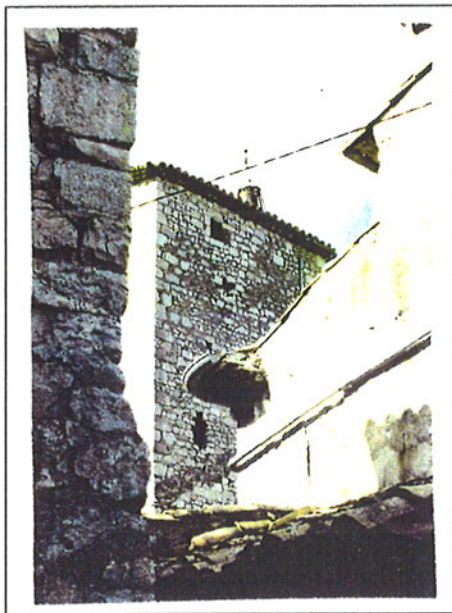
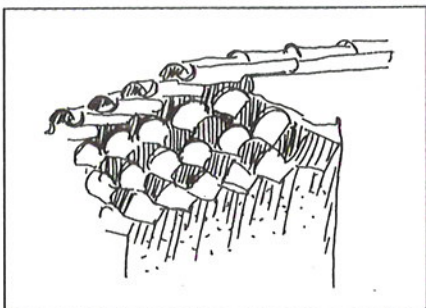
A3.- Les accessoires :

* Les arêtières et les faitages sont traités avec des appareillages de tuiles identiques à celles de la couverture.

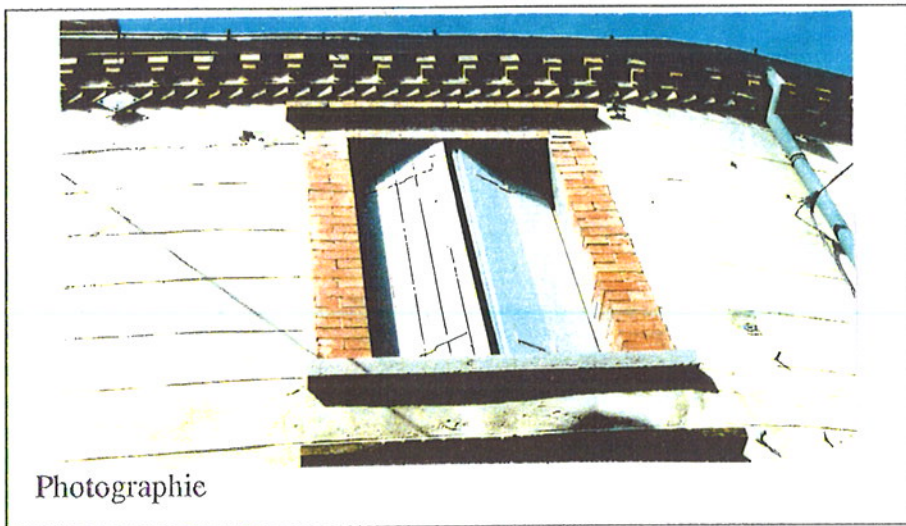
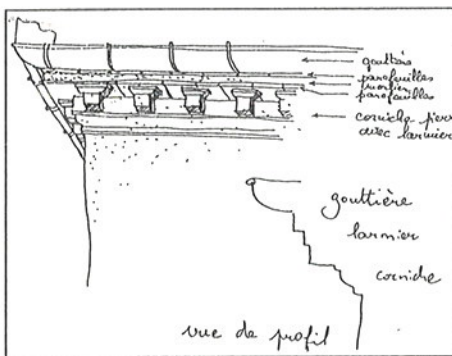
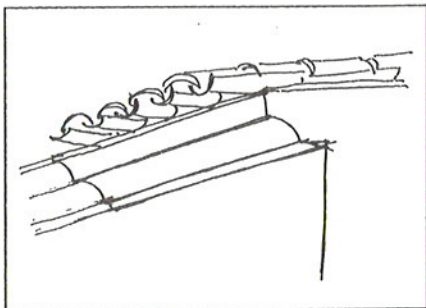


* Les bas de versants de toiture sont traités :

- soit en génoise



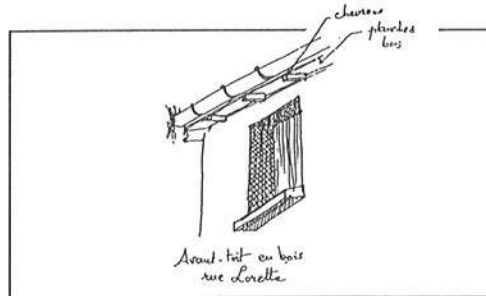
- soit avec une corniche



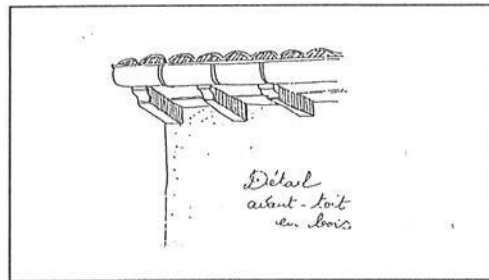
Photographie

- soit avec des avant-toits en bois.

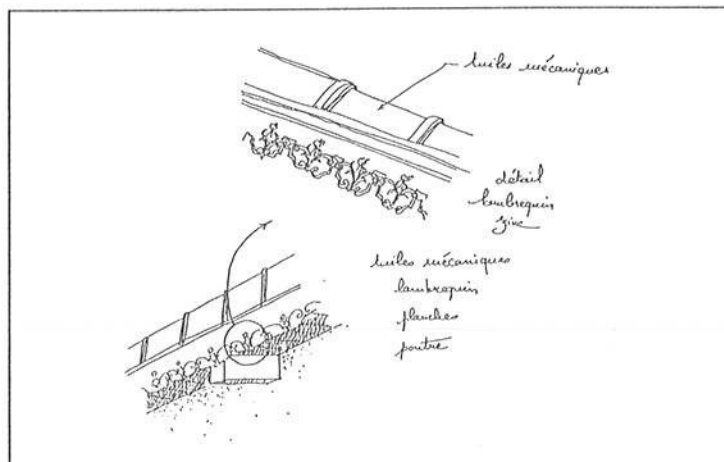
Rue Lorette



Place Jean Astruc



- Les bas de toitures peuvent aussi être protégés sur les versants par des lambrequins en bois ou métalliques.



* **Les arrêts de toitures** sur les pignons sont souvent traités par un appareillage de tuiles perpendiculaires à la façade pignon et au sens des versants.



B. LES RECOMMANDATIONS

B.1.- Les prescriptions du P.O.S.

Les prescriptions du P.O.S. sont les suivantes : extrait de l'article UA11 :

"..... La pente des toitures sera comprise entre 25 % et 40 %. Les faitages seront parallèles à la rue ; les débords de toitures seront toujours exécutés sur génoises en tuiles canal ... L'usage de la tuile canal est obligatoire. Les teintes de terre cuite employées seront l'ocre rose ou le rose paille à l'exclusion du rouge vif".

B.2.- Les recommandations architecturales.

* **Le principe de base** est de conserver le profil général du bâtiment concerné dans son contexte.

* **Dans le cas d'une restauration de toiture en tuiles "canal" :**

La charpente :

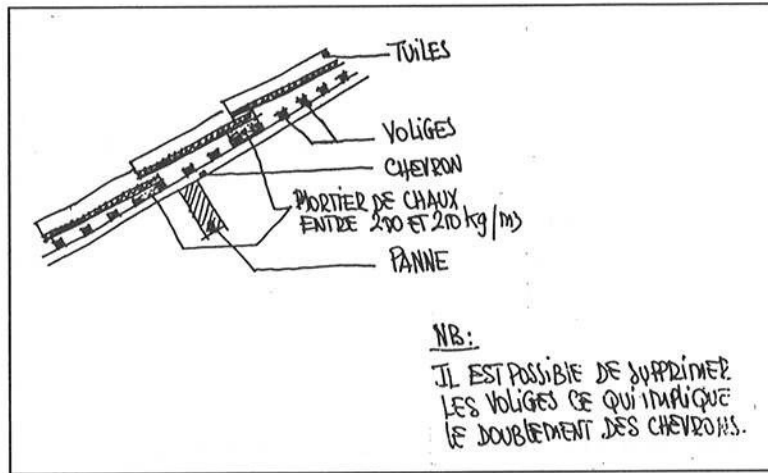
Il faut vérifier en premier lieu si les pièces maîtresses sont en bon état ou présentent des faiblesses ou des déformations importantes dues à un pourrissement, un éclatement des bois, des défauts d'assemblages, des déplacements de calage ou des attaques généralisées par les insectes. On vérifiera ensuite l'état de santé des pièces secondaires (fléchissement, pourrissement, etc).

Dans le cas où seule une révision limitée au renforcement de quelques pièces isolées et un traitement contre les attaques de moisissures localisées s'imposeraient, ou mieux encore dans le cas où aucun travail confortatif ne serait à prévoir, il est possible de conserver les vieilles poutres, pannes et chevrons et de les réutiliser.

La Couverture :

- La pente devrait être comprise entre 25 % et 33 %. Attention au delà de 33 % il deviendra nécessaire de crocheter les tuiles.

- Pour les tuiles "canal" classiques l'entre-axe est compris entre 25 cm et 27,5 cm.



- Le croquis ci-dessus explicite la mise en oeuvre traditionnelle d'une couverture en tuiles "canal" sur sa structure.

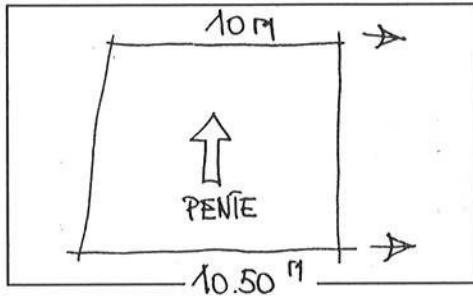
Il conviendra de prévoir une isolation thermique sous ou entre pannes et poutres.

- Il est parfois possible de récupérer les vieilles tuiles "canal" et de les réutiliser en recouvrement avec des neuves en canal.

Si on utilise, en système sous-tuiles, des plaques industrielles fibrociment, la surface de pose devra être parfaitement plane. Ce choix implique donc obligatoirement un travail de régalaage des charpentes.

Au contraire pour une couverture toute en tuiles les défauts de planéité ou les surfaces gauches ne sont pas gênants techniquement et ne diminuent en rien la fonction d'étanchéité. Ils conserveront au profil du bâtiment son aspect visuel d'origine.

La souplesse d'utilisation des tuiles "canal" (rappel : entre-axe de 25 à 27,5 cm) permet en outre de rattraper les faux-équerrages.



Entre-axe
25 cm en bas

Plan d'une toiture
trapézoïde

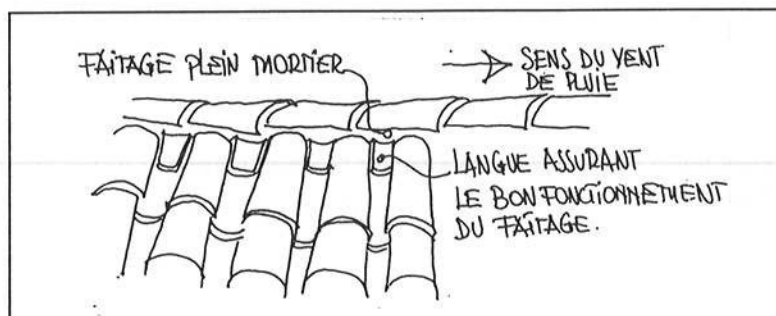
Entre-axe
26 cm en haut

*** Dans le cas d'une construction de toiture neuve :**

Tout ce qui a été dit ci-dessus, dans le cas d'une restauration de toiture, peut être appliqué dans son sens général, à la reconstruction à neuf d'une toiture.

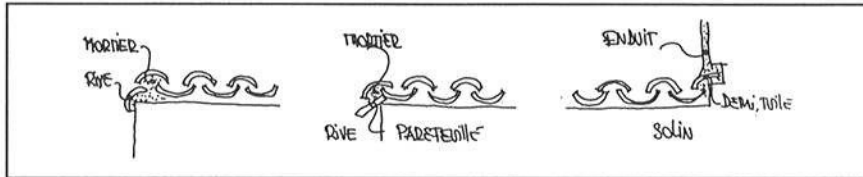
*** Quelques principes de détail pour la construction ou la restauration d'une couverture en tuiles "canal" neuves ou anciennes :**

- le mortier utilisé en toiture doit être relativement "maigre" : liant chaux ou bâtard (250 kg/m³).
- les faîtages : à noter qu'il est préférable d'éviter les produits bitumineux auto-protégés sur les solins, souches de cheminées, etc ...



Les rives et solins.

Quelques exemples :

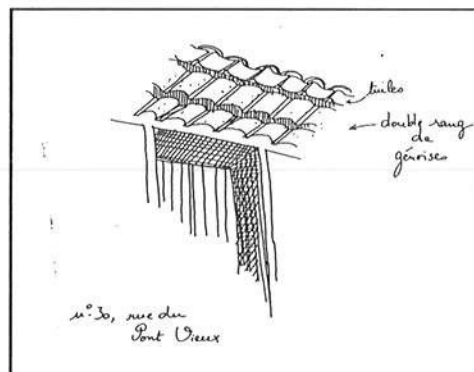
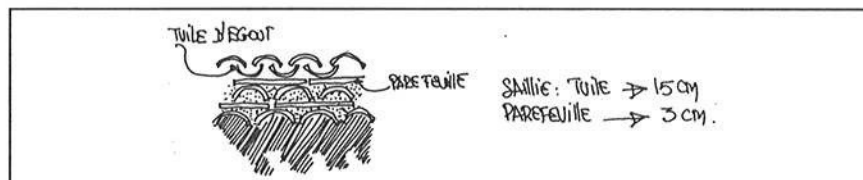


Les génoises et embouts.

Quelques exemples



Génoises :

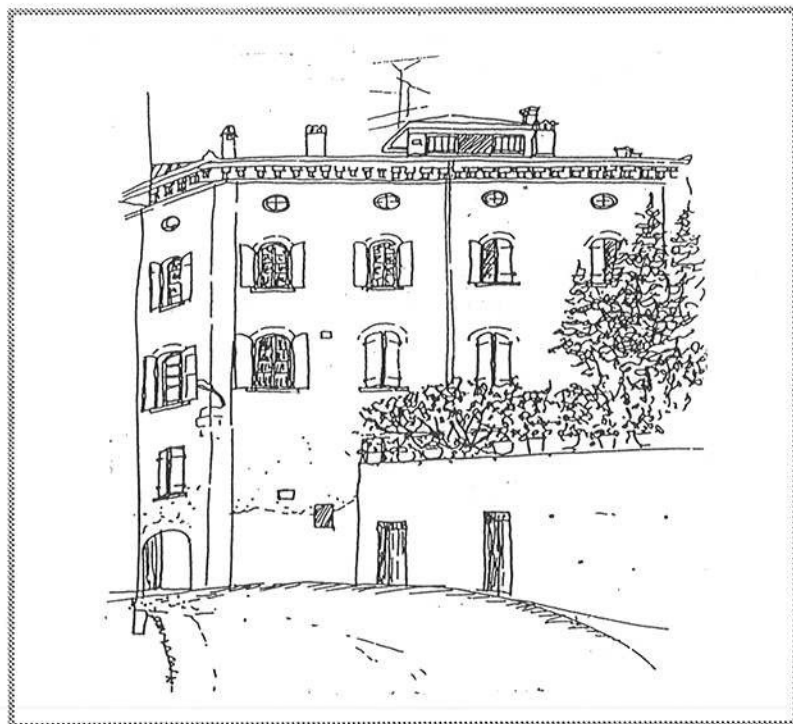


Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE

DOSSIER C - LES FAÇADES



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10

DOSSIER C : LES FAÇADES

Nomenclature

A.- La composition générale.

- A1. Disposition classique dans le centre ancien
- A2. Quelques exemples
- A3. Prescriptions.

B.- Les ouvertures.

- B1. Dispositions générales :
 - 1- Fenêtres et fenestrons : formes et proportions, hiérarchie, menuiseries et fermetures, couleurs
 - 2- Portes, portails et portillons : formes et proportions, hiérarchie, menuiseries et fermetures, couleurs.
- B2. Prescriptions et recommandations :
 - 1- Prescriptions du P.O.S.
 - 2- Recommandations
- B3. Quelques illustrations

C.- Revêtements de façades.

- C1. Dispositions générales : natures et teintes
- C2. Illustrations
- C3. Prescriptions et recommandations :
 - 1- Le P.O.S. : Généralités
 - 2- Les recommandations
 - a. Les enduits : chaux, aspects de finition, définitions, teintes
 - b. Le rejointoiement : définitions, teintes
 - c. Les encadrements de baies et les angles de façades, solutions possibles, teintes.

A LA COMPOSITION GENERALE

A1.- Disposition classique dans le centre ancien :

Les éléments composant la façade sont :

- le revêtement extérieur
- les ouvertures : portes, fenêtres, fenestrons et leurs menuiseries.
- les modénatures : encadrement, linteaux, bandeaux, etc.
- les terrasses, balcons et coursives (ces éléments sont traités dans le dossier "D").

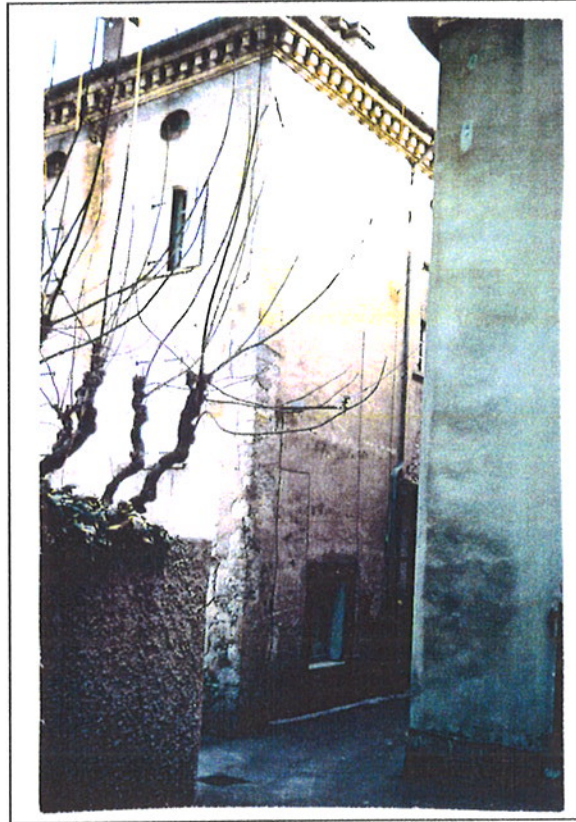
Qu'elles appartiennent à des bâtiments publics ou à des immeubles privés, qu'elle expriment des signes extérieurs de richesse ou de modestes ressources, les façades de SAUVE portent pour la plupart les marques de l'histoire et présentent de nombreux types d'éléments architecturaux remarquables.

Elles sont composées selon des règles d'harmonie, de symétrie, d'axialité et dans un esprit d'austérité évident quelle que soit la richesse d'expression de la modénature.

A2.- Quelques exemples



Prises de vues





A3.- Les prescriptions du P.O.S.

Les règles applicables en matière d'aspect des constructions seront modulées en fonction de la nature des projets :

- Dans le cas d'une construction existante faisant l'objet d'un ravalement ou d'une réhabilitation sans modification notable ni changement de destination, les façades devront être traitées dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et techniques propres. Les travaux devront respecter les prescriptions techniques annexes au règlement (voir dossier P.O.S.).

- Dans le cas de transformation importantes, reconstruction pareille, construction neuve derrière une façade ancienne maintenue, et cas similaires, les façades devront respecter les caractéristiques existantes de l'environnement bâti. Les formes et couleurs devront se rapprocher le plus possible des constructions intéressantes existantes.

- En secteur Uab et Uac seulement, dans le cas de constructions neuves, la règle sera le respect des caractéristiques intéressantes existantes de l'environnement bâti. Toutefois ce respect ne saurait faire échec à un projet d'architecture contemporaine témoignant d'un souci certain d'innovation et de qualité. D'autre part les façades sud des maisons pourront être organisées de manière à capter au maximum le rayonnement solaire ; elles pourront être vitrées à 100 %.

B. LES OUVERTURES

B1.- Dispositions générales :

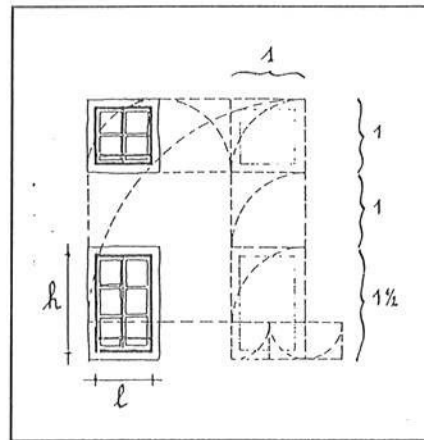
1. Fenêtres et fenestrons.

* Formes et proportions :

- Proportions :

Elles obéissent pour la plupart à la règle générale de la forme rectangulaire avec une hauteur supérieure d'environ 1,5 fois à la largeur.

Lorsqu'elles se situent au dernier niveau, les fenêtres deviennent des fenestrons : leur forme devient plus variées allant du rond au carré.

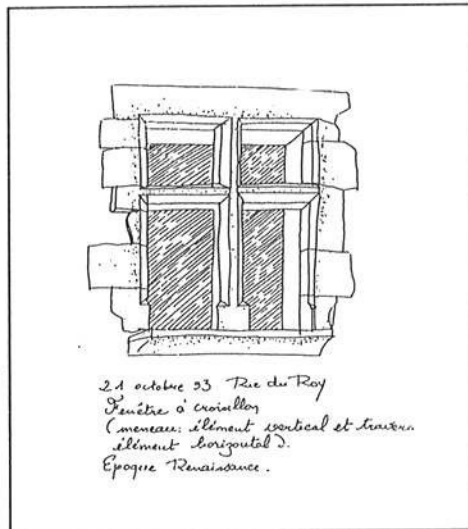
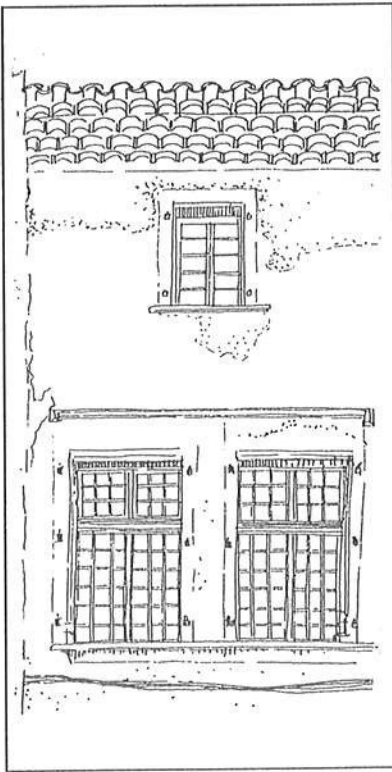


- Formes :

Sauve, ville historique, présente de nombreux types d'ouvertures : suivant l'époque de la construction et sa qualité on peut trouver sur les façades : des fenêtres à meneaux, des fenêtres à linteaux droits, des fenêtres à linteaux cintrés, des fenêtres à encadrement dont on peut voir les illustrations ci-après.

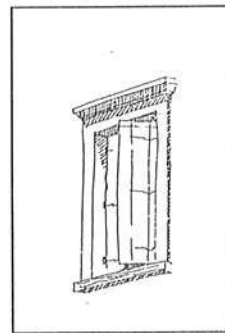
Les fenêtres à meneaux

à

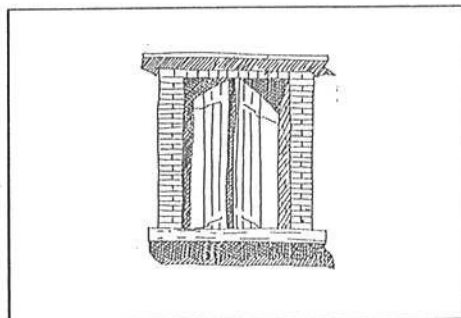


traverses maçonnées

à traverses menuisées



Les fenêtres à linteaux droits
et encadrements d'embrasure
en pierre de taille.

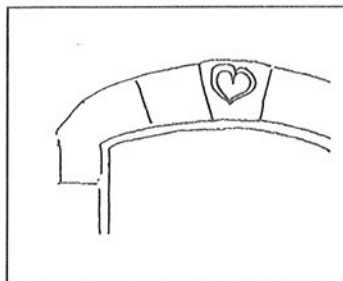
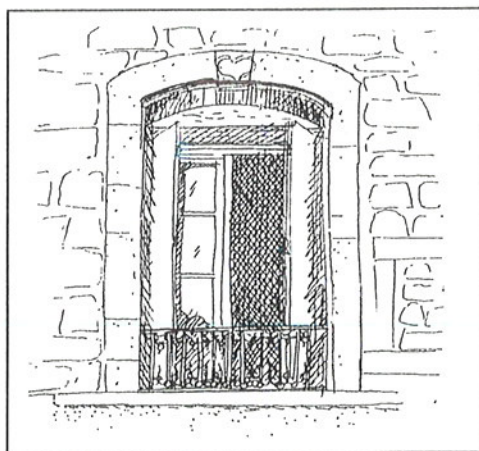


Les fenêtres à linteaux cintrés :

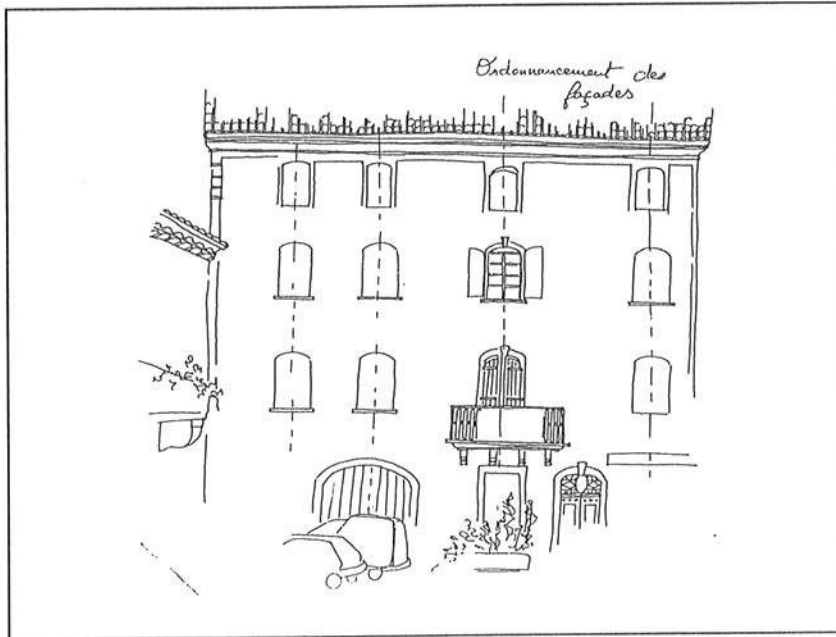
En anse de panier avec clé de voûte ou en arcades, avec encadrements d'embrasure en pierres de taille moulurées ou lissées.



Arc segmentaire avec moulure en forme de coeur sur la clé de voûte / détail :

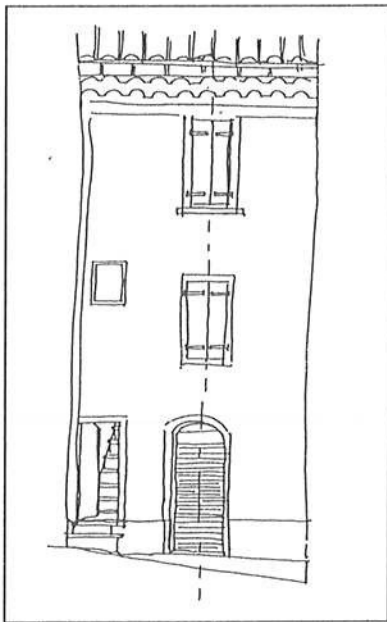
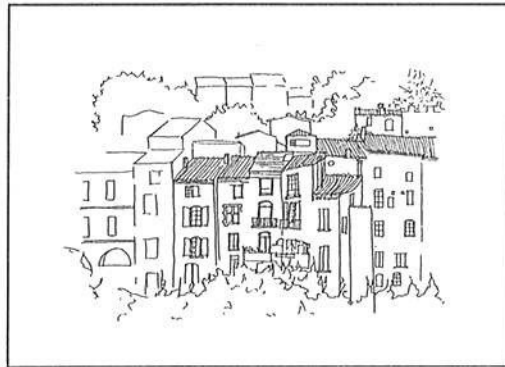
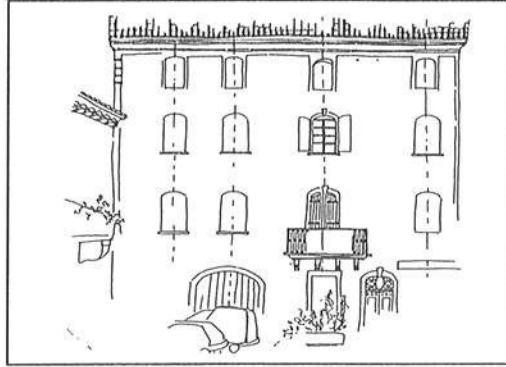


*** Ordonnement et hiérarchie :**



En général, les ouvertures sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, du rez-de-chaussée vers les étages. Au même étage, elles ont toutes les mêmes dimensions et leurs linteaux sont alignés. Elles sont, sauf exception, axées les unes par rapport aux autres.

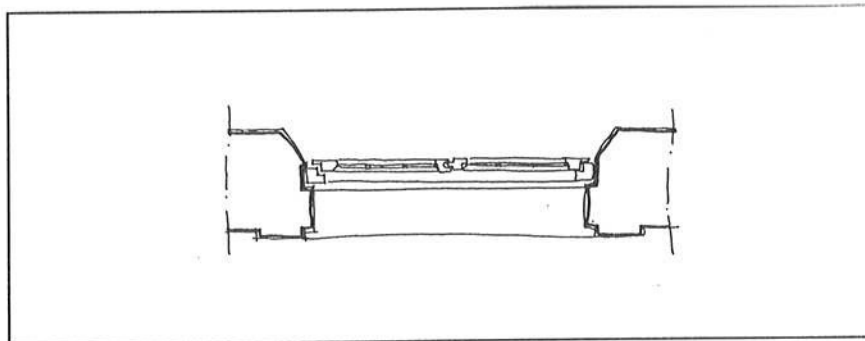
Les ordonnancements



n° 12, place J.-P. Clavis Florian

* Menuiseries et Fermetures :

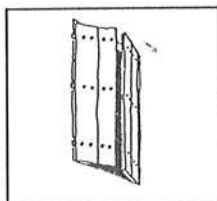
1. Posées en embrasure dans l'épaisseur du mur, les menuiseries en bois des croisées sont de type "ouvrant à la française", à deux vantaux avec ou sans impostes et avec bois horizontaux créant 3 ou 4 compartiments vitrés rectangulaires verticaux.



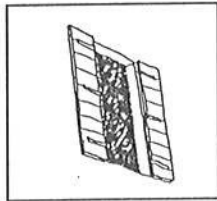
2. Les fermetures sont toujours réalisées par des volets bois extérieurs ou intérieurs.

Les volets rabattables en façades sont de différents types comme indiqués ci-après.

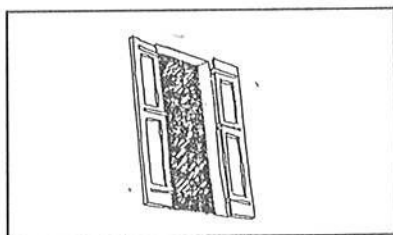
à lames croisées



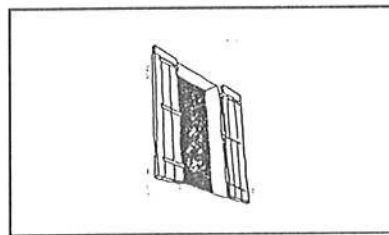
à lames croisées



à persiennes



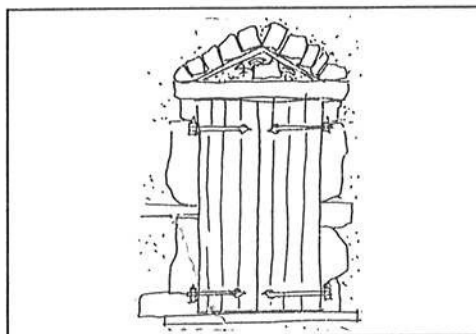
à panneaux



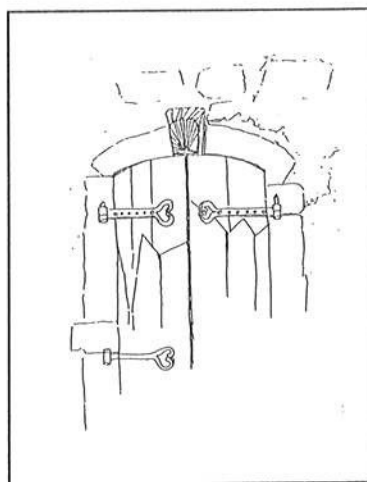
à lames verticales et clé horizontale non rainurées

Quelques exemples de volets

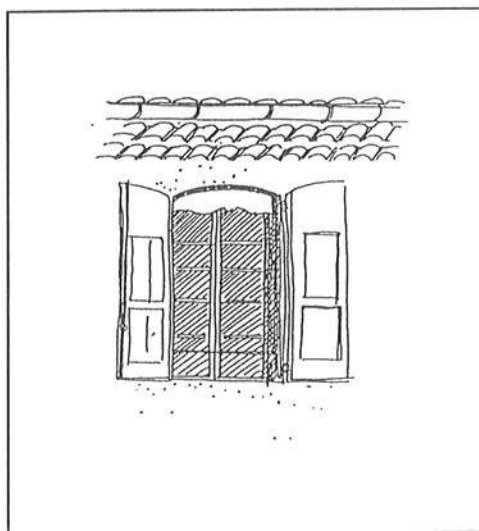
N.B. : L'arc de décharge
n'était pas initialement
destiné à être vu.
L'enduit doit en règle
principale le recouvrir



4, Grand Rue
(façade rue des
fossés de la ville)



36, Grand rue



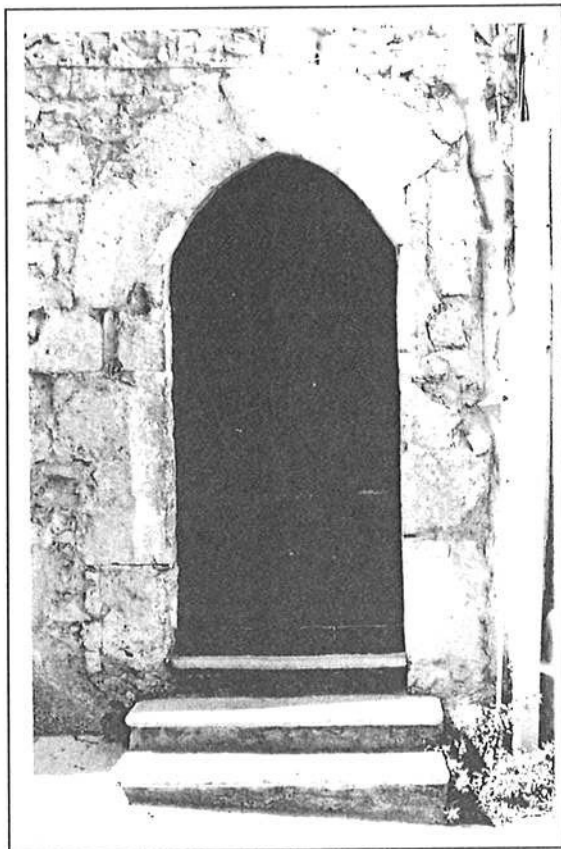
20, rue Mazan

Couleurs : la plupart des menuiseries sont de teintes bois (marrons plus ou moins soutenus, plus ou moins jaunes ou rouges) ; ou de teintes gris coloré de bleu, de vert ou de violet, de mauve, de rose ou blanc gris.

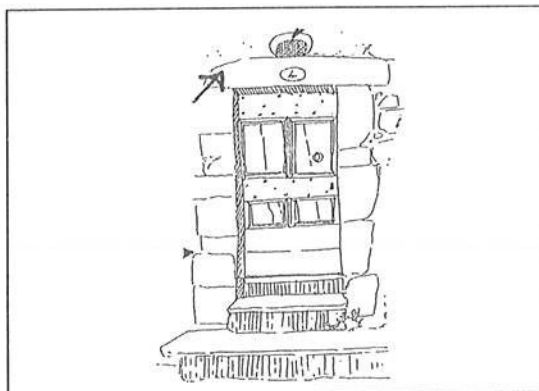
Quelques exceptions amènent des touches de couleurs vives et affirmées, qui détonent dans l'esprit du lieu.

2. Portes, Portails et Portillons :

* Formes et proportions :



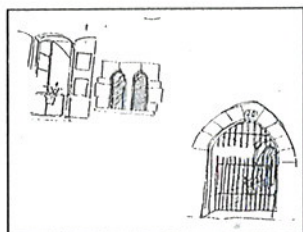
Elles obéissent aux mêmes règles générales que les fenêtres : forme rectangulaire d'une hauteur supérieure d'au moins 1,5 fois à la largeur. Les linteaux sont droits ou cintrés, avec clés ou en arcs. Les encadrements d'embrasure sont pour la plupart en pierres de taille moulurées ou lisses



*** Hiérarchie :**

Les portes, par leurs dimensions et la richesse de leur décoration, expriment un statut social et renseignent, comme toutes les baies, sur l'époque de leur construction, du moyen âge au XXe siècle.

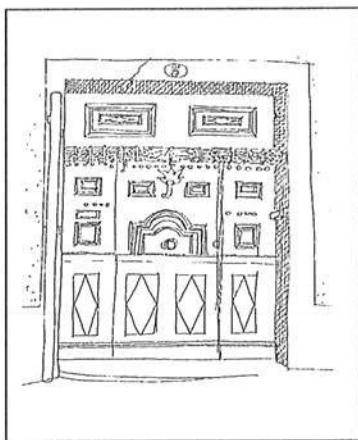
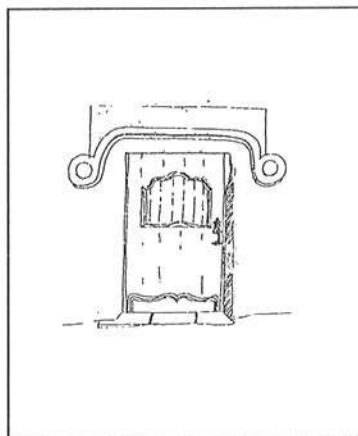
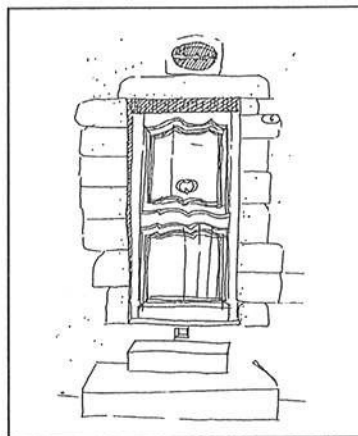
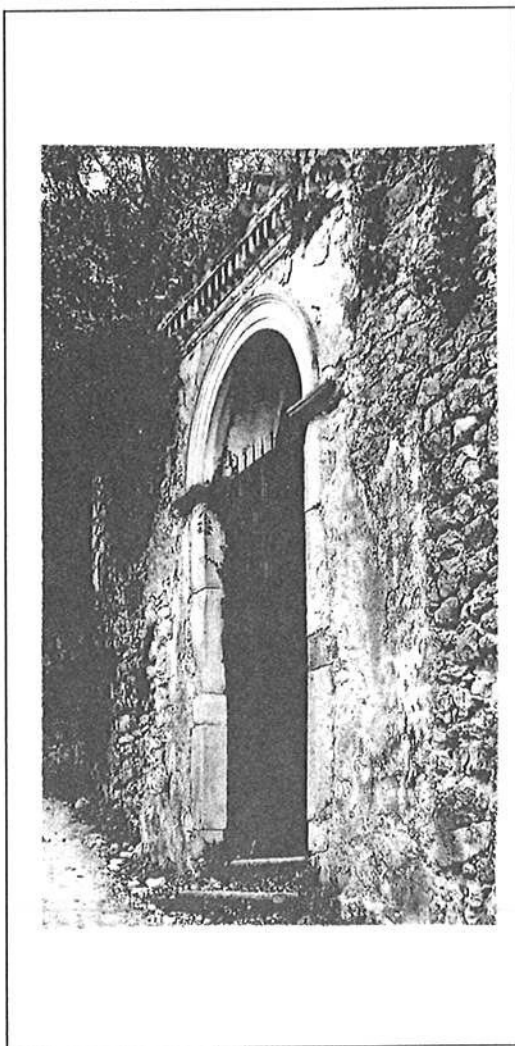
Baies géminées et portail d'époque médiévale

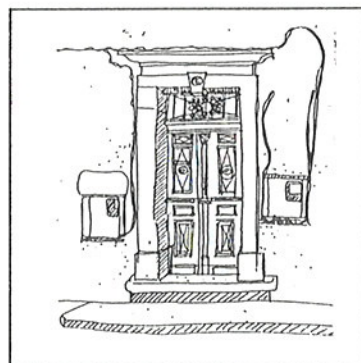
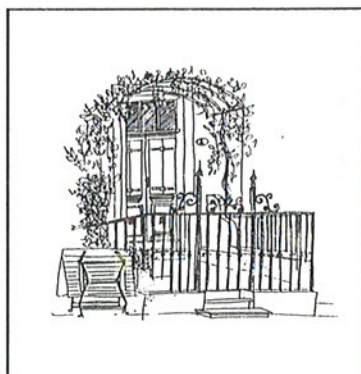


*** Menuiseries et Fermetures :**



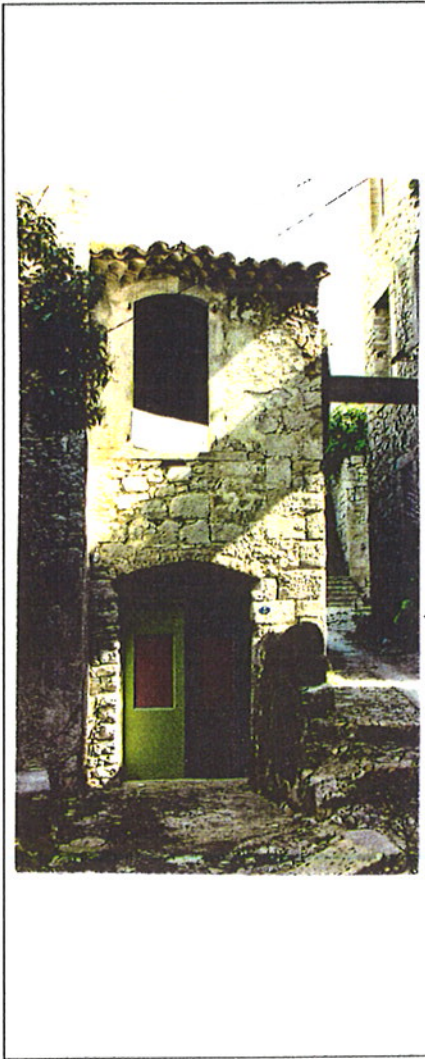
Elles présentent souvent, dans leur simplicité ou leur raffinement, un souci d'ornementation très intéressant. Cloutées, ornées de colonnettes ou motifs végétaux, munies de heurtoirs et d'ouvrages de serrurerie délicats, elles content une histoire locale unique.





*** Couleur :**

Selon le cas, le bois est laissé apparent, simplement traité, quelquefois vernis. On retrouve souvent des coloris bruns ou gris. Quelques teintes bleues, vertes et même mauves apportent une touche de fantaisie.



B2.- Prescriptions et Recommandations.

1. Prescriptions du P.O.S. :

"De façon générale, les baies doivent être à dominante largement verticale. En cas de création de commerce ou de garage au rez-de-chaussée, la trame des percements sera maintenue même en cas de travaux intéressant plusieurs parcelles".

2. Recommandations :

A l'occasion d'une restauration une règle est impérative : respecter les baies dans leur style, leurs dimensions, leurs matériaux.

Les encadrements en pierre de taille seront mis en valeur par un nettoyage de la pierre (sans sablage).

Si d'anciennes ouvertures ont été tout ou partiellement bouchées, il faudra autant que possible retrouver les percements initiaux.

Quant aux menuiseries, elles seront restaurées plutôt que remplacées par des modèles récents dont le matériau et le style peuvent ne pas s'accorder à la maçonnerie de support.

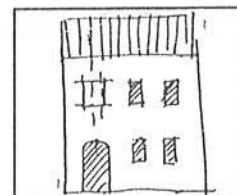
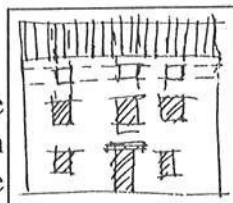
Il est indispensable de veiller lors de la réfection des enduits à ce qu'ils ne viennent pas recouvrir l'encadrement des baies et ne fassent pas disparaître leurs modénatures.

A noter : les impostes ajourées ou vitrées conviennent essentiellement aux portes d'entrées du XIXe et XXe siècles.

Lors de la création d'ouvertures, une règle est impérative : essayer d'inscrire en harmonie le ou les percements dans la composition et l'ordonnancement des baies existantes.

Exemple

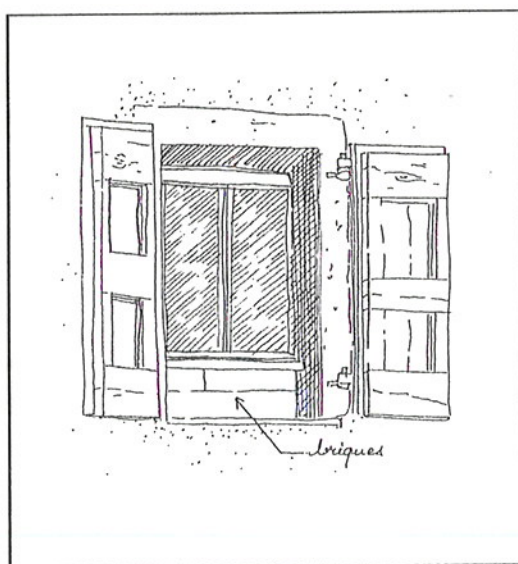
Création de
fenêtres en
attique



Essayer de dialoguer avec l'architecture environnante ou de s'inspirer du style existant : par exemple si les linteaux de façade sont droits, éviter de créer des linteaux cintrés.

A NE PAS FAIRE

Exemple 1

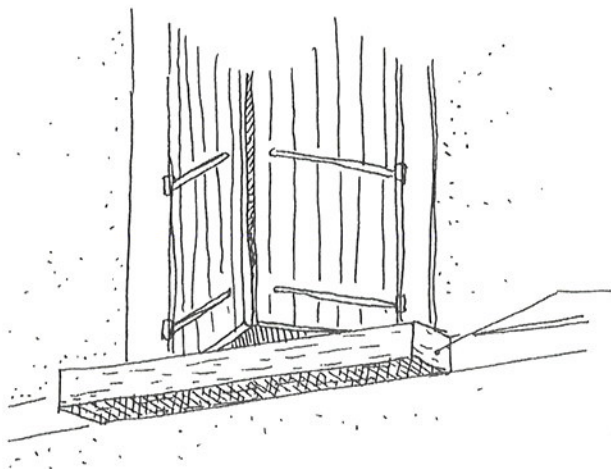


L'ouverture initiale étant plus haute que la menuiserie neuve et industrialisée, l'espace excédent a été comblé par des assises de briques ...

La bonne solution aurait été de réaliser une menuiserie sur mesure.

Exemple 2.

Appui béton brut
à proscrire



Fenêtre 6, Grand'rue

Exemple 3.

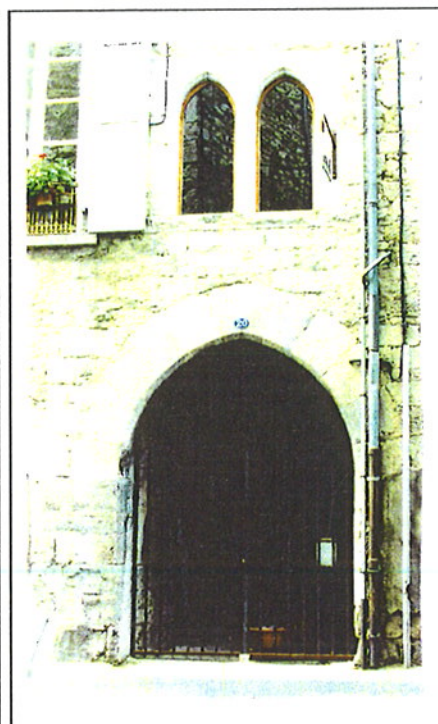


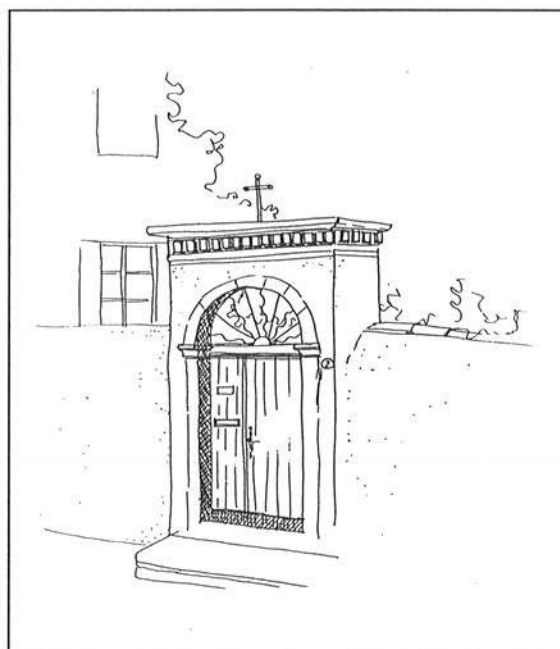
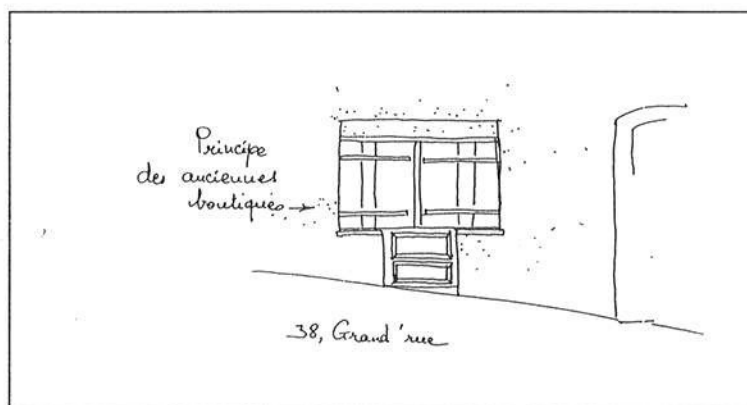
On peut regretter :

- l'impact du corbeau de soutien du balcon sur l'ouverture initiale.
- l'utilisation de ce type de volets.
- l'absence de traitement et de peinture sur des menuiseries fabriquées en bois "pauvre".
- que la fenêtre n'ait pas été inscrite dans la totalité de la baie.

B3. Illustrations.

Quelques exemples de mise en valeur et de réhabilitation





C.- LES REVETEMENTS DE FAÇADES.

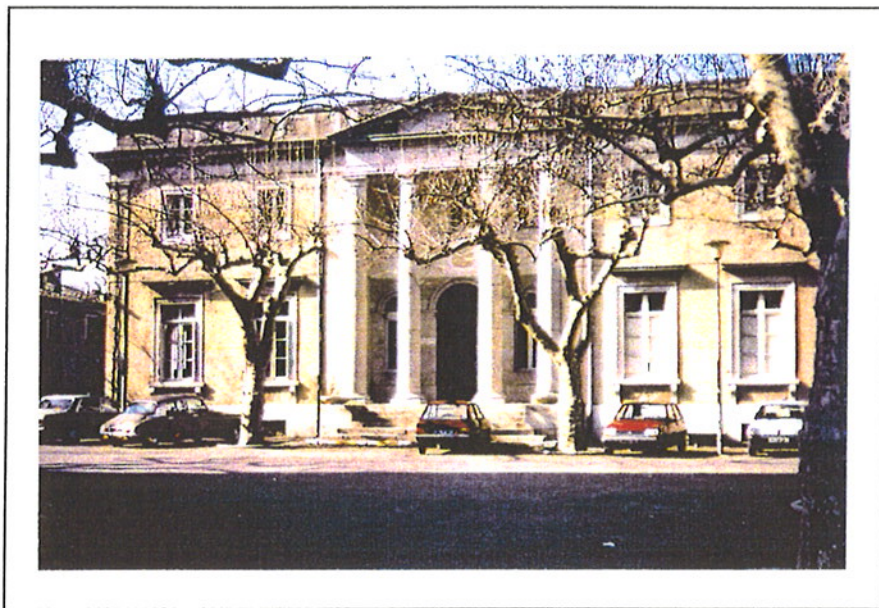
C1. Dispositions générales :

Dans le centre ancien, les façades sont soit enduites, soit en pierres apparentes, rejointoyées ou appareillées.

Les enduits sont ocre gris, ocre beige et plus rarement ocre terre soutenus. Des vestiges d'une coloration à palette plus étendue (rouges, roses et bleus atténués) sont encore lisibles.

Les pierres sont d'une tonalité grise.

C2. Illustrations :



Façade enduite

C3. Prescriptions et Recommandations.

1- Le P.O.S. indique :

"Les enduits extérieurs seront exécutés à la chaux et la couleur sera donnée par l'emploi des sables de la région. Les enduits plastiques sont interdits. Les rejointoiements seront effectués avec parcimonie et seulement si la maçonnerie découverte est intéressante. Ils seront exécutés selon la technique de la pierre vue. Les joints en creux prononcés ou colorés artificiellement sont interdits. Dans l'ensemble seules les façades entières pourront être traitées surtout lorsqu'elles consistent en un ensemble architectural intéressant".

2- Les recommandations

a. Quelques notions concernant les enduits :

- **La chaux** : le produit qui offre le plus de richesse d'aspect à l'enduit est la "chaux aérienne éteinte" conforme à la norme en vigueur NFP 15510 ou chaux hydraulique naturelle normes XHN NFP 15310, à condition que soient réunies les garanties d'une bonne mise en oeuvre. Dans certains cas après avis autorisés (Mairie, D.D.E., S.D.A., C.A.U.E.), on peut tolérer l'utilisation d'un enduit prêt à l'emploi dont la teinte sera choisie parmi celles qui composent la palette locale. Il est formellement déconseillé d'utiliser les enduits au mortier de ciment qui empêchent la pierre de respirer et "cloquent" sous l'effet des intempéries.

- **Les aspects de finition** suivants sont recommandés :

lissé
taloché
frotassé.

Rappelons quelques définitions :

- **L'enduit lissé** : aussitôt après l'application du mortier, on procède à un talochage afin de produire un ressuage de la laitance c'est-à-dire la remontée en surface d'une certaine quantité d'eau de gâchage chargée de liant délayé. Ensuite, on lisse la surface à la truelle lisseuse en de larges mouvements ondoyants de droite à gauche. On termine par un léger chiffonnage à l'aide d'une taloche recouverte de feutre. Cela permet d'éliminer les traces laissées par la truelle et, très important, le surplus de laitance, source de fissuration.

- **L'enduit taloché** : une fois le mortier suffisamment sec, pour bien le tasser on le bat d'abord à la taloche, puis on le frotte en décrivant des mouvements circulaires ou ondoyants.

- **L'enduit frotassé** : Idem mais la taloche est remplacée par une frotasse en polystyrène.

NOTA BENE : Dans le cas où le corps d'enduit est suffisamment sain, il est possible de limiter la réfection de façade à un simple badigeon.

Le badigeon est un procédé ancien qui a longtemps servi à la peinture des murs extérieurs et intérieurs, des plafonds et même des poutres. Le badigeon à l'aspect d'un "lait de chaux". Son opacité permet d'unifier une surface réenduite qui laisse apparaître des traces de reprises. on peut aisément le colorer avec des sables fortement pigmentés et l'utiliser comme revêtement décoratif. La superposition de deux ou trois couches de différentes couleurs donne des tons aquarellés délicatement transparents.

Quel que soit le type d'enduit utilisé, les finitions ci-après sont totalement à **proscrire** :

* Le crépi tyrolien (parement exécuté à l'aide d'une tyrolienne).

* Le crépi "grain d'orge" : ce travail s'exerce à la truelle, le mortier étant projeté énergiquement, suivant un rapide mouvement de rotation qui le fait glisser de l'outil pour le déployer largement sur le mur.

* L'enduit strié ou ribbé : dès le début du durcissement, le mortier est taloché en longues passes horizontales de manière à faire rouler les plus gros grains sous l'outil pour dessiner des stries allongées et régulières.

* Tout effet de truelle mal défini.

- **Les coloris** : palette conseillée. Voir S.D.A. et C.A.U.E.

- **Quelques suggestions** :

Les oppositions de texture et de coloration, harmonieusement choisies, animent une façade et mettent en valeur ses modénatures.

b. Le rejointoiment :

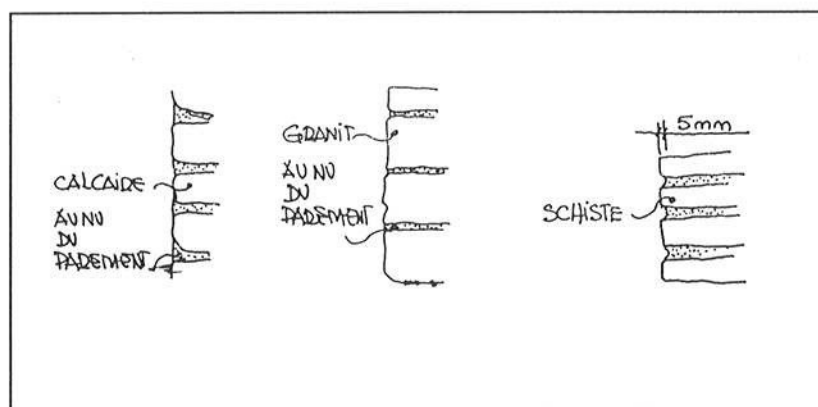
- Les joints beurrés

Pour les murs en moellons comportant très peu d'éléments en pierre de taille et bâtiments annexes, un enduit jeté recoupé ou un rejointoiment dit à "joints beurrés" peuvent être exécutés.

Un joint beurré est un joint plein et incertain qui affleure au parement et recouvre une partie des éléments.

Ces joints beurrés ont l'avantage de laisser à l'ensemble du mur toute sa valeur.

Ils seront exclusivement réalisés au mortier de chaux coloré par des sables du pays.



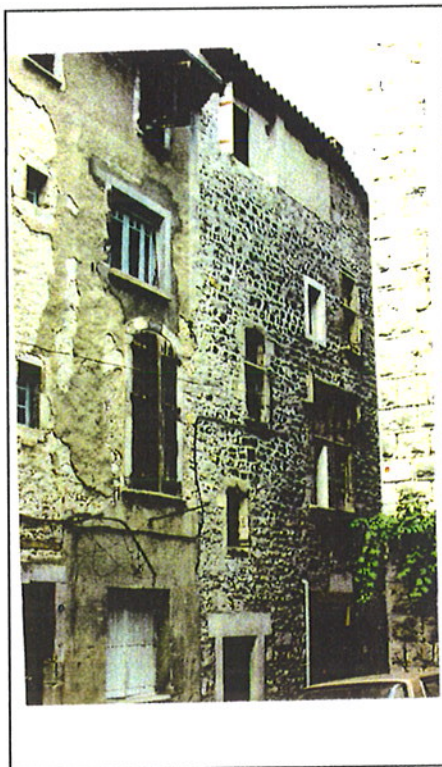
- **Sont à proscrire** : les creux accusés, le contraste des joints en valeur ou en couleur.

- **Les coloris** : à faire avec le S.D.A.

c. Quelques précautions :

Dans certains cas particuliers d'enduit prêts à l'emploi ou de finitions différentes, la finition pourra être guidée par les éléments d'origine et devra faire l'objet d'échantillons de texture comme de coloration.

Quelques exemples

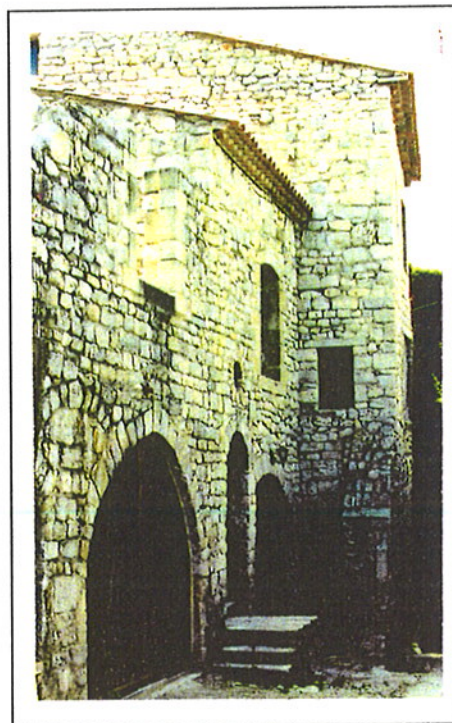


Appareillées

Pierres apparentes

Rejointoyées

(**rappelons** : que les enduits doivent rester la règle de base d'une bonne réhabilitation).



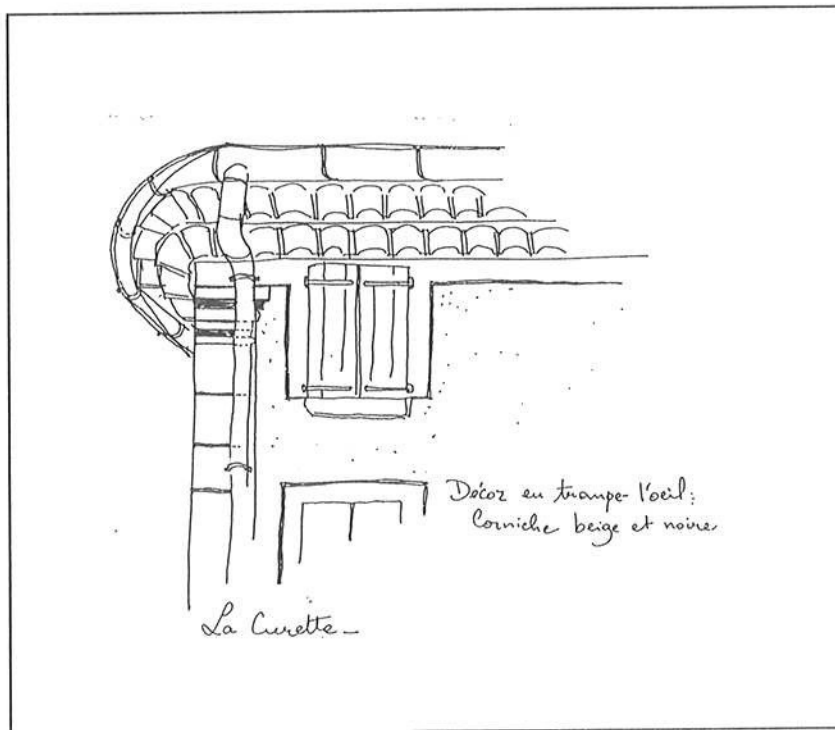
c. Les encadrements de baies et les angles de façades :

* Deux solutions possibles sont conseillées :

Les encadrements de baies même en pierre étaient souvent peints à la chaux sur une largeur de 16 à 20 cm, sauf si la pierre était faite pour être en saillie (finition XIXe à Sauve), l'enduit était au nu du parement de pierre.

D'où les conseils suivants :

- L'emploi de pierres ou leur restauration.
- La mise en oeuvre d'une bande de 16 à 20 cm par opposition de texture sur le corps d'enduit, soulignée d'une peinture à la chaux.



* Les coloris : ocre beige, ton pierre, d'une tonalité plus claire que le corps d'enduit.



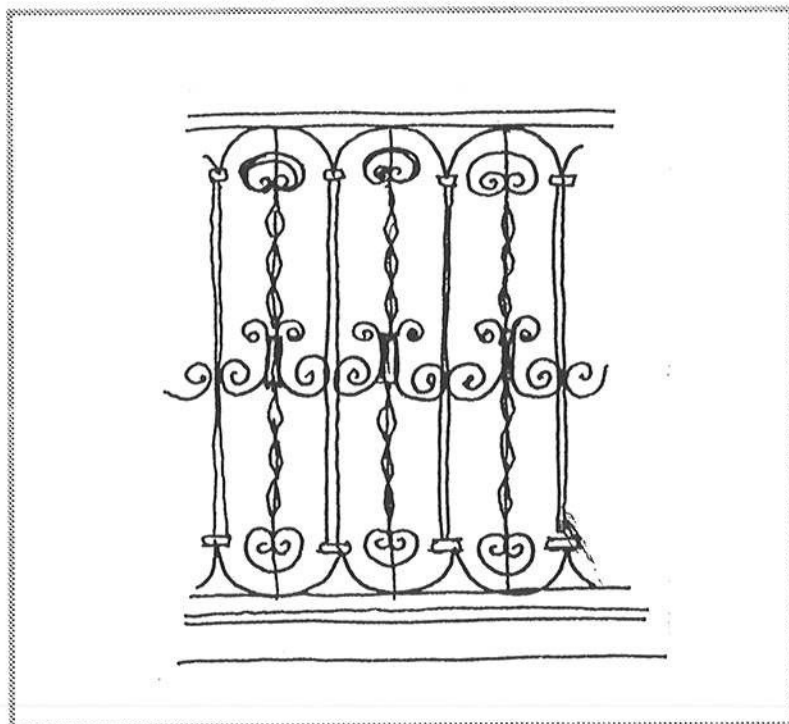
Une façade qui aurait mérité un enduit et dont les encadrements en béton sont disgracieux.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE

**DOSSIER D - BALCONS, TERRASSES
ET COURSIVES**



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10

**DOSSIER D : BALCONS, TERRASSES ET
COURSIVES : VOLUME
ET GARDE-CORPS**

Nomenclature

A.- Dispositions générales dans le centre ancien.

- A1. Les volumes : massifs maçonnés, porte-à-faux
avec corbeau
- A2. Les gardes-corps

B.- Les prescriptions et les Recommandations.

- B1. Le P.O.S.
- B2. Recommandations.

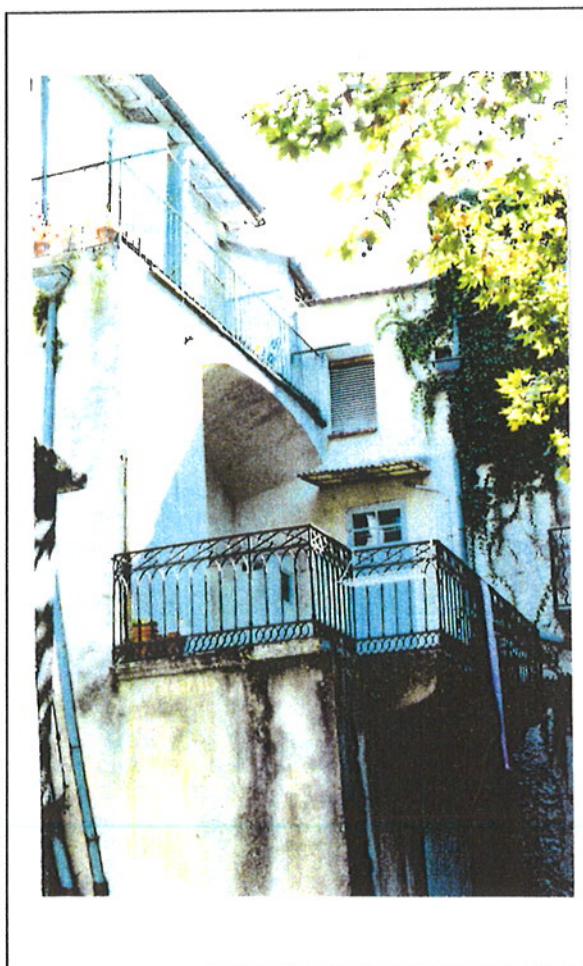
A DISPOSITIONS GENERALES DANS LE CENTRE ANCIEN

A1.- Les volumes :

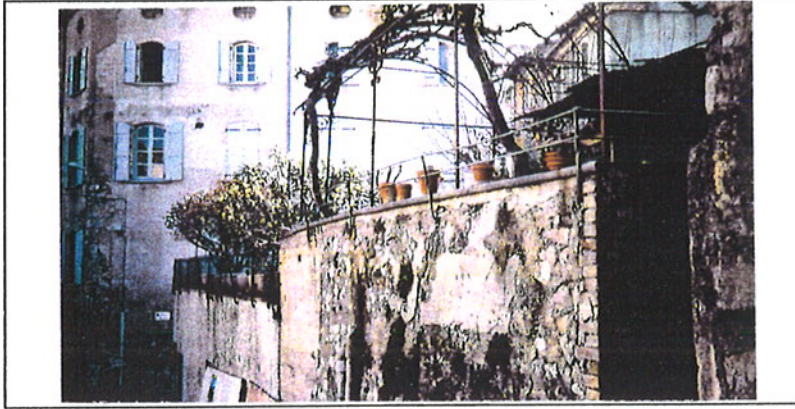
Les balcons, terrasses et coursives sont construits

- soit sur massifs en maçonnerie lorsqu'ils couronnent un rez-de-chaussée ou un étage inférieur en avancée ou lorsqu'ils prennent appui sur des murs de soutènement.

Balcon sur avancée
de l'étage inférieur



Terrasse en couronnement
du rez-de-chaussée en avancée



Quelques exemples

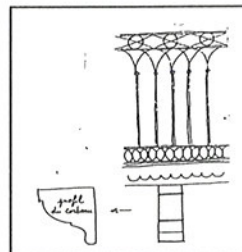


- soit en porte-à-faux avec corbeaux en éléments de soutien.



Garde-corps en
ferroserie
voir chapitre
suivant

Modénature de
nez de dalle



4 corbeaux de soutien



- soit de type balconnet avec seuil modénature



Les coursives en façade sur rue sont prises dans le volume général du bâti.

Coursives avec piliers

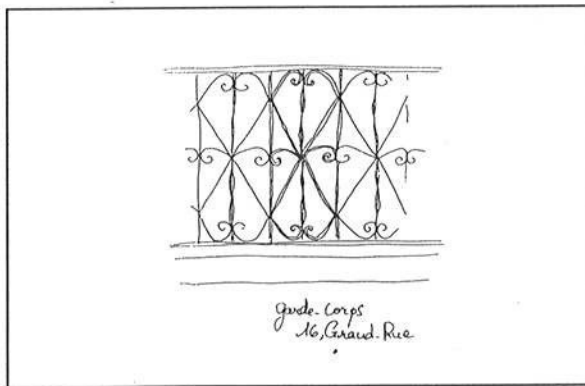
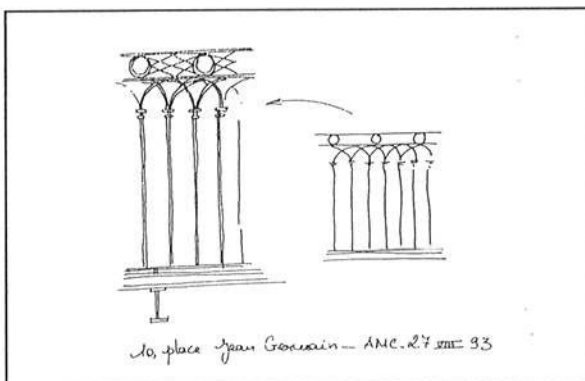
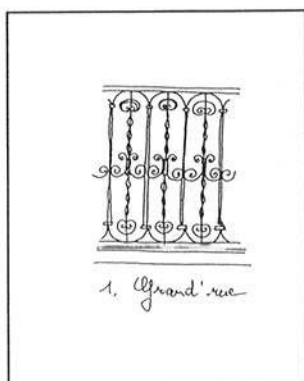
Balcons avec corbeaux

Coursive derrière arcades

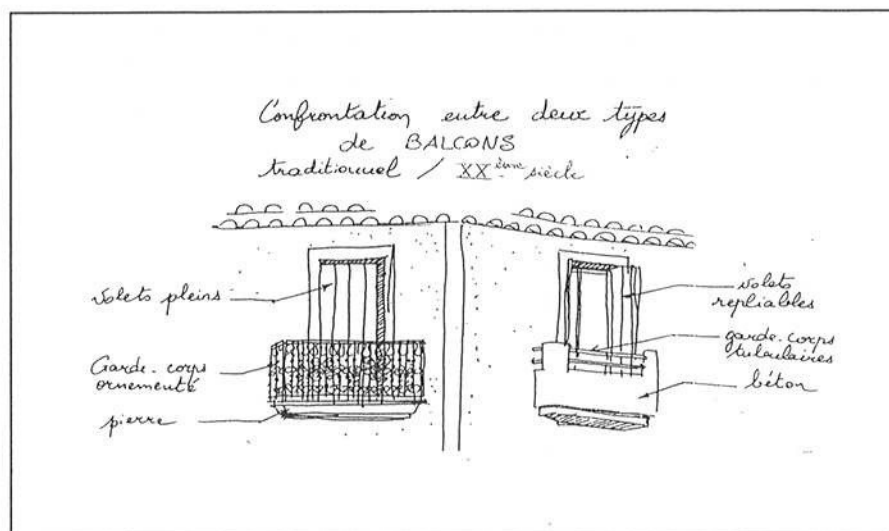


A2.- Les garde-corps :

- Les garde-corps sont le plus souvent en ferronnerie : leur facture est caractérisée par leurs dessins raffinés "en dentelle", par leur finesse et leur légèreté. Ils sont de couleurs vert foncé, noir ou "rouille".



- Les garde-corps sont parfois en maçonnerie.



B LES PRESCRIPTIONS ET LES RECOMMANDATIONS

B1.- LE P.O.S. :

Le P.O.S. ne prescrit aucune recommandation particulière concernant les balcons, terrasses et coursives ou ouvrages similaires.

B2.- Les recommandations :

La réhabilitation ou la rénovation de ces ouvrages seront mises en oeuvre de façon à respecter les caractéristiques techniques et architecturales qui leur sont propres et qui ont été décrites ci-dessus. La construction à neuf d'un de ces ouvrages obéira aux mêmes prescriptions que la réhabilitation / rénovation.

Sont à proscrire :

- Les ouvrages en porte-à-faux sans élément en modénature de soutien et sans traitement de nez de dalle.

- Les barreaux torsadés, les grilles dites "andalouses".
- Tous les éléments contrariant le profil général décrit plus haut.

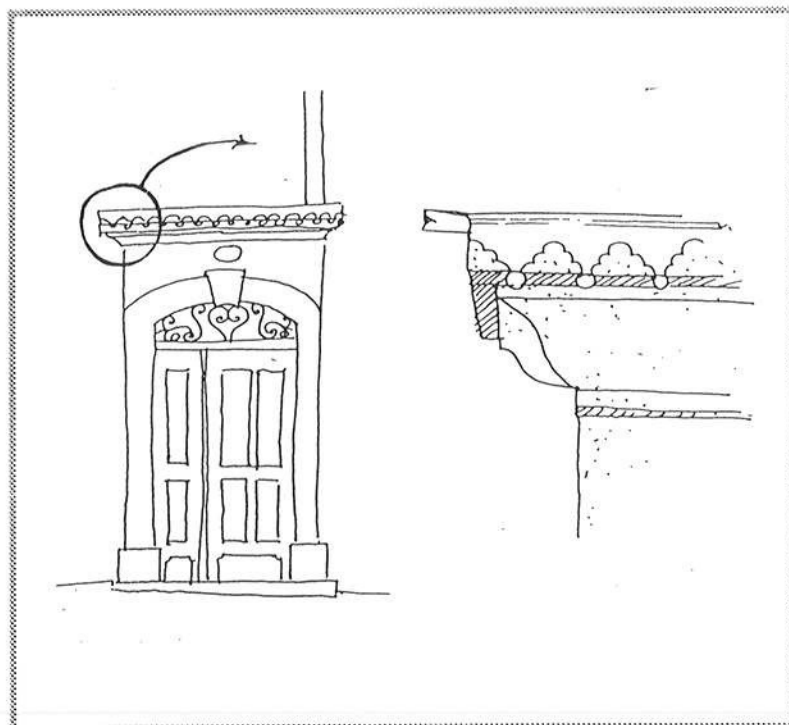


Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE**

DOSSIER E - LES DETAILS



CAUE du Gard - 11 Place du 8 mai - 30000 NIMES
Tel. 66 36 10 60 - Fax 66 84 02 10

DOSSIER E : LES DETAILS

Nomenclature

A.- Introduction.

B.- Autour des percements.

- B1. Dispositions générales.
- B2. Recommandations.
- B3. Quelques illustrations.

C.- Autour des bâtiments.

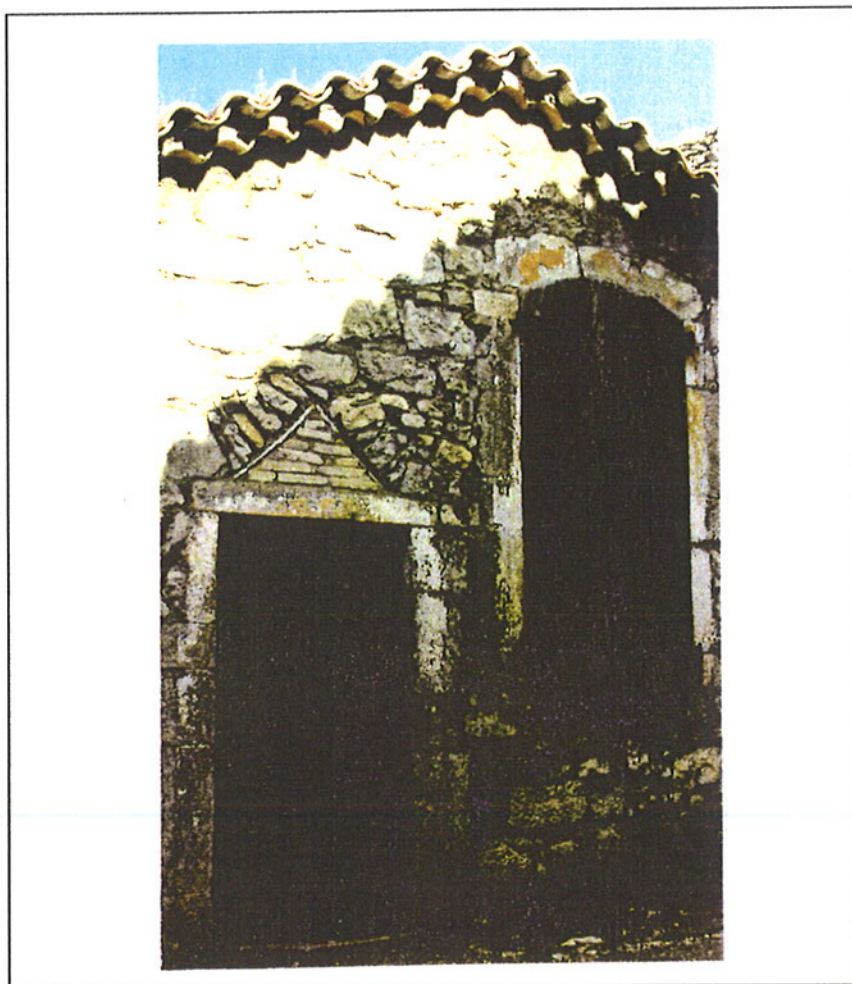
- C1. Dispositions générales.
- C2. Recommandations.

A INTRODUCTION

Un grand soin doit être apporté aux détails. Une façade n'est pas seulement un ensemble de murs et de percements disposés selon un certain ordonnancement. Chaque élément de composition du bâtiment présente des détails qui contribuent à l'authenticité de la façade.

B AUTOUR DES PERCEMENTS

B1.- Dispositions générales :



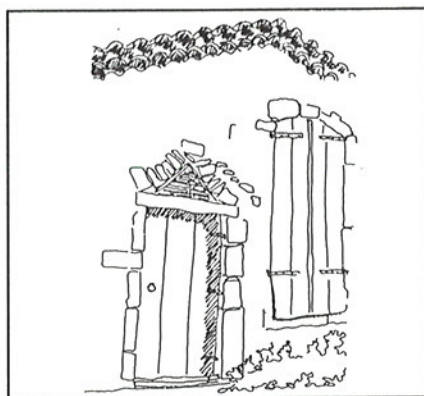
Exemple de construction d'ouvertures en façade lisibles par disparition de l'enduit.

Lorsque la façade est dépourvue d'enduit, elle permet une lecture plus aisée des éléments de structure formant détail architectural.

- Exemple de décharge du linteau d'une baie :

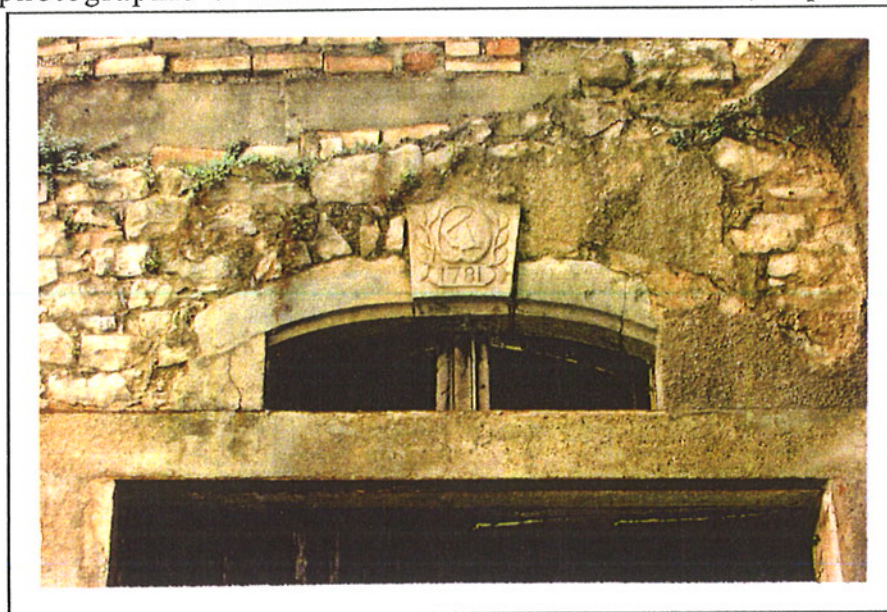
Décharge du linteau par la mise en oeuvre d'un arc en pierre.

Système triangulaire de report des charges de part et d'autre sur les jambages.

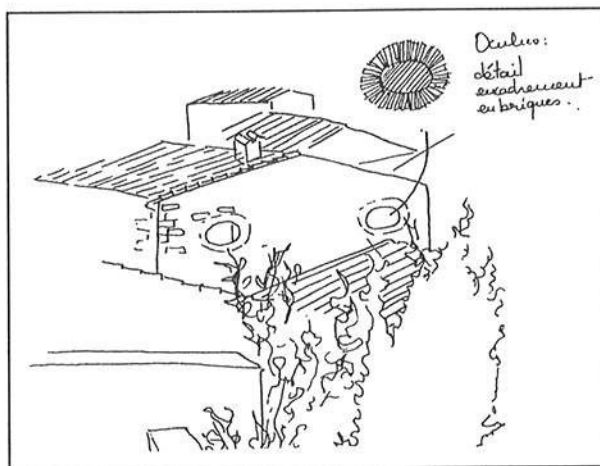


Rappelons encore une fois, que les arcs de décharge n'étaient initialement pas destinés à être vus.

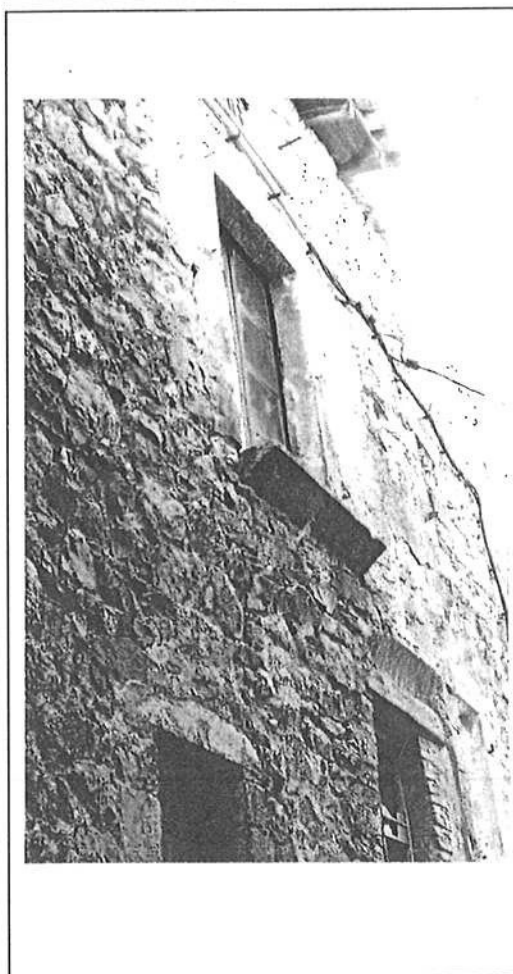
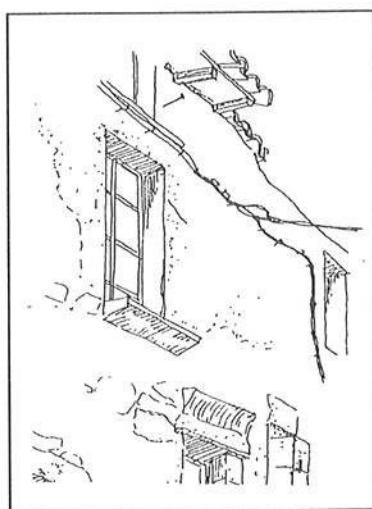
Ces éléments ne doivent pas être confondus avec le principe photographié ci-dessous : une ancienne fenêtre (ou porte)



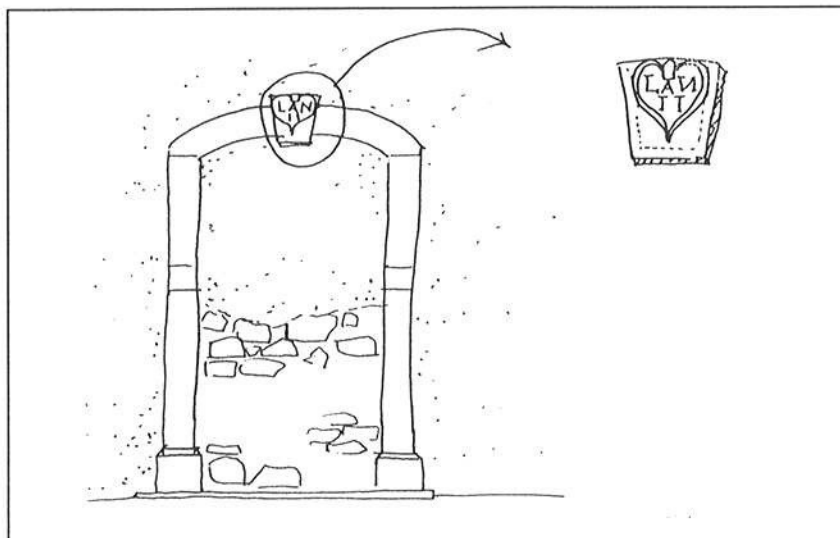
- Exemple d'encadrement :



- Exemple d'appui :



- Exemple de clé :

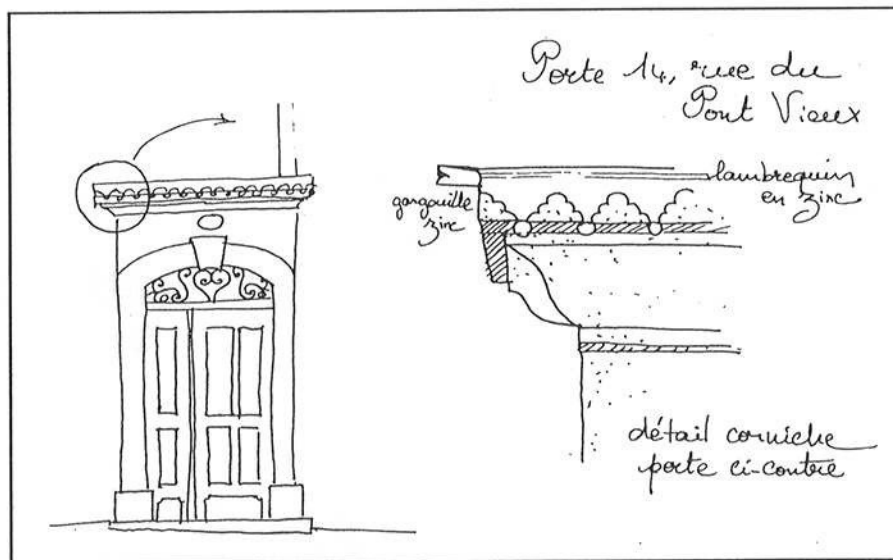


- Les lambrequins :



On rencontre de nombreux exemples de lambrequins à SAUVE. Leur fonction première est la protection. Mais leur traitement les rend également décoratifs.

Ils sont utilisés de plusieurs façons : au sommet d'une fenêtre (1), contre un auvent (2) ou le rebord d'un balcon.



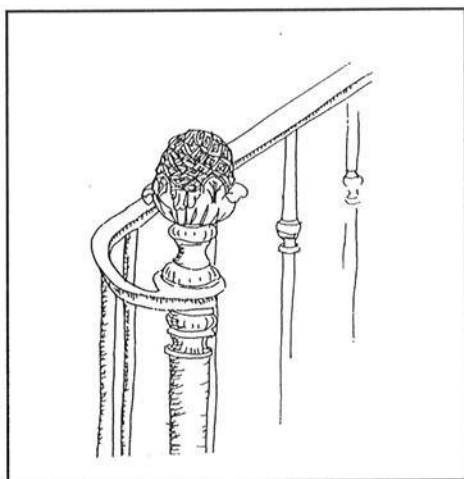
B2.- Recommandations :

La règle générale à suivre est de préserver dans leur intégralité les détails traditionnellement vus qui animent et caractérisent les façades, et donc de les conserver et les réhabiliter en l'état.

C AUTOUR DES BATIMENTS.

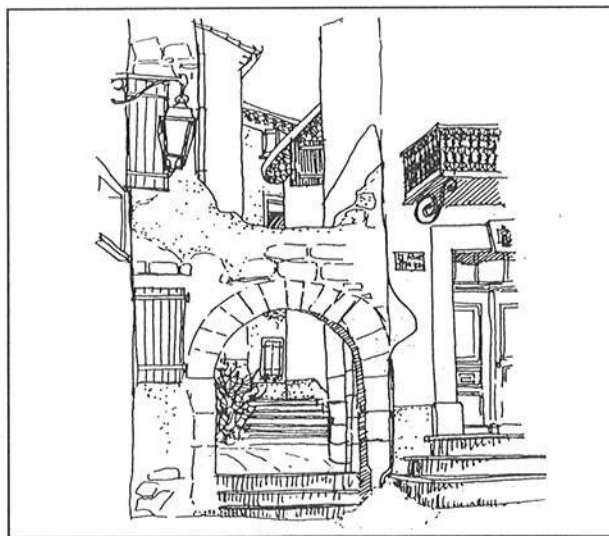
C1.- Quelques exemples de dispositions générales :

Les rampes



ci-contre, détail d'une rampe en fer forgé accompagnant un escalier extérieur.

Exemple de porte maçonnée entre deux bâtiments à l'entrée d'une rue.



C2.- Recommandations : un mot d'ordre :

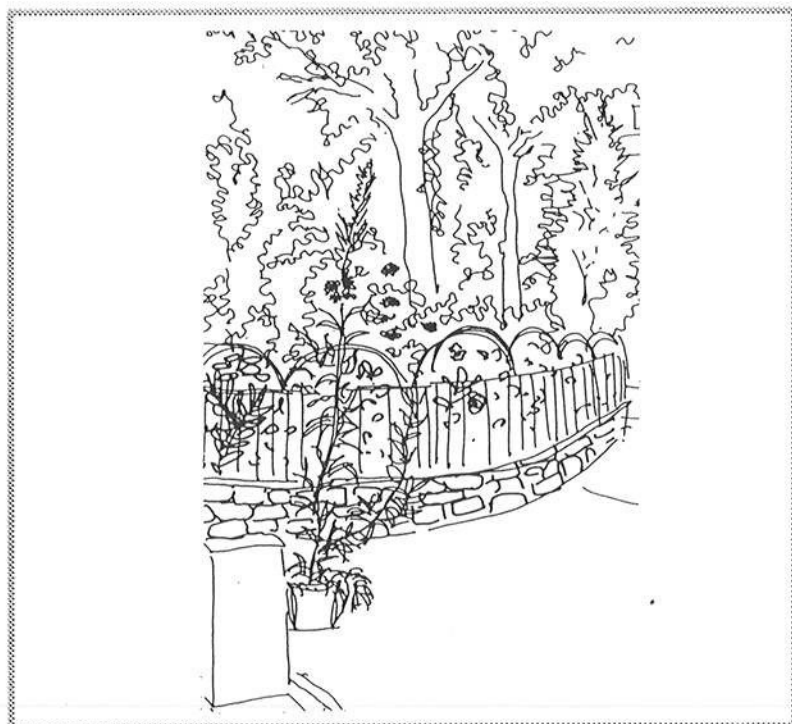
CONSERVER, REHABILITER OU RETROUVER.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

**RESTAURER OU AMENAGER UNE HABITATION
DANS LE CENTRE ANCIEN DE SAUVE**

**DOSSIER F - COURS, JARDINS,
PATIOS**



DOSSIER F : COURS, JARDINS, PATIOS.

Nomenclature

A.- Etat des lieux - Dispositions générales.

B.- Recommandations.

**A ETAT DES
LIEUX :
DISPOSITIONS
GENERALES**



Entretien ces espaces, les retrouver, en imaginer, en faire naître, offrir à la ville ou à son habitation, accompagnent la volonté de rénover un site et lui offrent une apaisante harmonie.



Certaines maisons possèdent des cours, des patios ou des petits jardins dont la mise en valeur agrémente le tissu urbain.

Ces espaces, même de dimensions modestes, contribuent à la qualité de vie. Souvent bien entretenus, ces lieux s'étagent en banquettes aménagées, soutenues par des murets de pierres et offrent au regard des habitants ou des passants un foisonnement d'arbres, de plantes tapissantes ou fleuries, de bouquets d'arbustes ou de massifs de plantes décoratives, de petits bassins d'eau.

Parfois plus minéraux, les patios, enchâssés entre les murs des bâtiments amènent air et lumière au sein de l'habitation.

B RECOMMANDATIONS.

Quelques plantations possibles :

- Plantes vivaces et tapissantes :

Verveine, Corbeille d'argent, Cerastium, Campanule tapissante, Alyssum, Aubriete, Helianthemum, Iberis sempervirens, Laurier rose, Iris pervenches, Saxifrage, Oxalys, Acanthe, Lierre à fleurs panachées, Polygonum ...

- Arbustes :

Chèvrefeuille, Mahonia aquifolium, Cotoneaster persistant, Hortensia, Elaeagnus, Bambous, Houx, Aucuba, Philadelphus coronarius, Spirea billardii, Viburnum ...